



Conseil Municipal du jeudi 30 mars 2023

A 19H00

VILLE DE DOUDEVILLE

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	X			
ANDRÉ Sophie	X			
LOSSON Pascal	X			
ANDRÉ Claire	X			
ORANGE Christophe	X			
FICET Sylvie	X			
MOGIS Rémy	X			
DUTERTRE Carole	X			
BELLIÈRE Thierry	X			
LE JEUNE Stéphanie		X		M. ORANGE
MOSSU Philippe	X			
NOËL Annie	X			
LEFEBVRE Frédéric	X			
CROCHEMORE Philippe	X			
CUADRADO Gisèle	X			
DUTHOIT Eric	X			
RAIMBOURG-GAROT Isabelle	X			
LE BOULCH Nicolas		X		Mme DUMONTIER
DUMONTIER Déborah	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Mme DUMONTIER

Préambule :

ETAT-CIVIL

Naissances :

BATREL Noé, né le 03 mars 2023

FURON Gabriella, née le 05 mars 2023

BARROIS Lyam, né le 18 mars 2023

Mariage :

S / O

Décès :

PARCHEMINIER Nadine épouse CARTIER, décédée le 04 mars 2023

DELACROIX Marcel, décédé le 13 mars 2023

LAINNÉ Jacqueline veuve COQUATRIX, décédée le 24 mars 2023

ETAT-CIVIL	1
1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2023	3
2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE EDUCATIVE DU 16 MARS 2023	4
3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 20 MARS 2023	10
4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 23 MARS 2023	21
5) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET VILLE	39
6) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET VILLE.....	42
7) RESULTATS 2022 ET PROPOSITION D’AFFECTATION – BUDGET VILLE	43
8) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI	45
9) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI	47
10) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI.....	48
11) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT	50
12) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT	52
13) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT	53
14) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2023 - SUBVENTIONS COMMUNALES.....	55
15) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2023 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	56
16) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2023	58
17) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CENTRE DE TRI 2023.....	61
18) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2023	63
19) REQUALIFICATION DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT 270 - ESPACE DU MONT CRIQUET – BUDGET VILLE 2023	65
20) REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ENTRE LES COMMUNES	66
21) INFORMATIONS DIVERSES	68
22) QUESTIONS DIVERSES	69

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2023

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 08 mars 2023.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le présent compte-rendu.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

M. LOSSON rapporte 3 observations reçues de la part de M. DUTHOIT. La première portait sur la convention de partenariat concernant la mise en place du circuit du patrimoine de Doudeville, « *à l'initiative de l'association* » et non « *en collaboration* » avec la Ville et la Communauté de communes. La deuxième remarque portait sur la citation des montants d'un loyer (entre deux personnes privées), l'information était trop précise par rapport aux personnes concernées et a donc été supprimée. Enfin, une dernière proposition, plus sur un trait d'humour, n'a elle pas été reprise.

M. LOSSON conclut par la remarque qu'il a lui-même fait dans la rubrique « *Informations diverses* », a seulement été annoncée une Commission Travaux en lien avec la préparation du budget, et non avec une Commission Environnement comme initialement inscrit. Deux photos montrant une habitation ont été aussi retirées du dernier compte-rendu, pour écarter tout doute sur le droit à l'image.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (M. LEFEBVRE, M. LE BOULCH et Mme DUMONTIER, absents à la précédente séance).

Les membres du Conseil municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent le présent compte-rendu.

2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE EDUCATIVE DU 16 MARS 2023

COMMISSION VIE EDUCATIVE 16 Mars 2023 à 18H00 VILLE DE DOUDEVILLE

COMMISSION VIE EDUCATIVE			
	Présents	Absents excusés	Absents
M. DURECU	X		
Mme ANDRE C.	X		
M. LOSSON	X		
Mme ANDRE S.	X		
M. MOGIS	X		
Mme LE JEUNE		X	
Mme RAIMBOURG- GAROT		X	
Mme DUMONTIER	X		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
M. CROCHEMORE	X		
Mme DUTERTRE			X
M. DUTHOIT	X		
M. LE BOULCH			X

Invités : Mme TONNERRE, Mme FERNANDES

Absents : Mme DUTERTRE et M. LE BOULCH

Absentes excusées : Mme TONNERRE, Mme LE JEUNE, Mme RAIMBOURG-GAROT

Pouvoirs : Mme LE JEUNE a donné son pouvoir à M. CROCHEMORE
Mme RAIMBOURG-GAROT a donné son pouvoir à M. DUTHOIT

Préambule :

I-EFFECTIFS SCOLAIRES 2022/2023 :

	Nombre d'élève résidant à Doudeville	Nombre d'élève résidant hors Doudeville	Total 2022/2023	Total 2021/2022	Total 2020/2021	Total 2019/2020
Ecole BRETON	114	83	197	203	213	215
Ecole MENSIRE	68	36	104	106	103	110
Ecole Ste MARIE Maternelle	18	46	172	169	182	179
Ecole Ste MARIE Elémentaire	32	76				
Collège A. RAIMBOURG	50	312	362	378	383	382
TOTAL			835	865	886	865

Soit un total de **835** enfants scolarisés à Doudeville pour l'année scolaire 2022/2023.

Commission scolaire : budget 2023 de fonctionnement des écoles									
	Demande année 2022		TOTAL	Demande année 2023		TOTAL	Proposition 2023		TOTAL
	Ecole Elémentaire	Ecole Maternelle		Ecole Elémentaire	Ecole Maternelle		Ecole Primaire	Ecole Maternelle	
Voyages pédagogiques	13 € x 203	13 € x 115	4 134,00 €	15 € x 197	15 € x 104	4 515,00 €	15 € x 197	15 € x 104	4 515,00 €
Fournitures scolaires	39,50 € x 203	39,50 € x 115	12 561,00 €	39,50 € x 197	39,50 € x 104	11 889,50 €	39,50 € x 197	39,50 € x 104	11 889,50 €
Matériel sportif	400 €	400 €	800,00 €	400,00 €	400,00 €	800,00 €	400,00 €	400,00 €	800,00 €
Budget Psychologue	300 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €
Manuels scolaires / Outils numériques	1 600 €		1 600,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €
ULIS	500 €		500,00 €	500,00 €		500,00 €	500,00 €		500,00 €
Classes transplantées	36 € x 203		7 308,00 €	36 € x 197		7 092,00 €	36 € x 197		7 092,00 €
Fête de NOËL	11 € x 203	11 € x 115	3 498,00 €	11 € x 197	11 € x 104	3 311,00 €	11 € x 197	11 € x 104	3 311,00 €
RASED	300 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €
Musique	250 €		250,00 €	250,00 €		250,00 €	250,00 €		250,00 €
Bibliothèque	600 €	400 €	1 000,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €
Piscine	Entrée	Transport	Total piscine	Entrée	Transport	Total piscine	Entrée	Transport	Total piscine
	5 208,00 €	3 875,00 €	9 083,00 €	4 160,00 €	4 000,00 €	8 160,00 €	4 160,00 €	4 000,00 €	8 160,00 €
TOTAL			41 334,00 €	TOTAL		39 717,50 €	TOTAL		39 717,50 €

II – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023 :

Piscine (pour information) :

2021/2022 : 9 092,00 €

2020/2021 : 14 817,40 €

2019/2020 : 15 520,00 €

1 –VOYAGES PEDAGOGIQUES

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2023 :

Ecole maternelle : [Financement à hauteur de à 15 € par élève](#)

Ecole élémentaire : [Financement à hauteur de 15 € par élève](#)

Est relevée la participation des communes d'Harcenville, de Bénerville et de Gonzeville à la coopérative scolaire. La Commune de Routes n'y contribue pas, il a été convenu de les relancer à ce sujet.

Les directrices proposent de privilégier une commande groupée pour le papier, si possible en lien avec la Mairie pour obtenir un meilleur prix.

Avis de la Commission pour le budget 2023 :

Budget 2023 :

Ecole maternelle : **ACCORD**

Ecole élémentaire : **ACCORD**

Total dotation « voyages scolaires » : 4 515,00 €

2 - FOURNITURES SCOLAIRES

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2023 :

Ecole maternelle : **RECONDUCTION**

Ecole élémentaire : **RECONDUCTION**

Avis de la Commission pour le budget 2023 :

Budget 2023 :

Ecole maternelle : **RECONDUCTION**

Ecole élémentaire : **RECONDUCTION**

Total dotation « fournitures scolaires » : 11 889,50 €

3- MATERIEL SPORTIF

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2023 :

Ecole maternelle : **RECONDUCTION**

Ecole élémentaire : **RECONDUCTION**

Avis de la Commission pour le budget 2023 :

Budget 2024 :

Ecole maternelle : **RECONDUCTION**

Ecole élémentaire : **RECONDUCTION**

Total dotation « Matériel sportif » : 800,00 €

4- FETE DE NOEL

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2023 :

Ecole maternelle : **RECONDUCTION**

Ecole élémentaire : **RECONDUCTION**

Avis de la Commission pour le budget 2023 :

Budget 2023 :

Ecole maternelle : **RECONDUCTION**

Ecole élémentaire : **RECONDUCTION**

Total dotation « fête de Noël » : 3 311,00 €

5- BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2023 :

Ecole maternelle : [RECONDUCTION](#)

Ecole élémentaire : [RECONDUCTION](#)

Avis de la Commission pour l'année 2023 :

Budget 2023 :

Ecole maternelle : [RECONDUCTION](#)

Ecole élémentaire : [RECONDUCTION](#)

Total dotation « Bibliothèque / Médiathèque » : 1 000,00 €

6- AUTRES BESOINS

Demande de Madame la Directrice pour l'année 2023 :

Psychologue scolaire : [RECONDUCTION](#)

Manuels scolaires : [RECONDUCTION](#)

Langue vivante : [RECONDUCTION](#)

ULIS : [RECONDUCTION](#)

Classes transplantées : [RECONDUCTION](#)

R.A.S.E.D. : [RECONDUCTION](#)

Intervenant en musique : [RECONDUCTION](#)

Avis de la Commission pour le budget 2023 :

BUDGET 2023 :

Psychologue scolaire : [RECONDUCTION](#)

Manuels scolaires : [RECONDUCTION](#)

Langue vivante : [RECONDUCTION](#)

ULIS : [RECONDUCTION](#)

Classes transplantées : [RECONDUCTION](#)

R.A.S.E.D. : [RECONDUCTION](#)

Intervenant en musique : [RECONDUCTION](#)

7– PISCINE *

Depuis 2021, les élèves suivent les cours de natation à piscine de Cany-Barville.

Par classe, l'entrée à la piscine coûte 26 €. 5 classes participant à l'activité piscine, cela représente donc un coût par session de $26 \times 5 = 130$ €.

Avec 32 séances à l'année, cela représente donc un coût d'entrée de $130 \times 32 = 4\,160$ €.

Chaque transport coûte 125 € par voyage. Ainsi, pour 32 séances et donc 32 voyages, cela représente : $32 \times 125 = 4\,000$ €

Au total, l'activité piscine s'établit sur un budget de 8 160 €

** Chiffres à consolider à la réception des factures.*

BUDGET 2023 :

Entrées piscines : 4 160,00 €

Transport : 4 000,00 €

III – BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

1) Ecole maternelle

Définition des besoins pour 2023 :

Matériel :

5 ordinateurs (1 par classe) + Pack office
Enceinte Bluetooth avec micro
6 petits canapés pour la bibliothèque

Travaux divers :

Peinture d'une classe

Avis de la Commission pour l'année 2023 :

Matériel :

Par priorité :

- 1) 5 ordinateurs (1 par classe) + Pack office (à voir avec M. SAVALLE + Si cela entre dans l'enveloppe globale)
- 2) Enceinte Bluetooth avec micro
- 3) 6 petits canapés pour la bibliothèque

Travaux divers :

Peinture d'une classe (Mme PONTY Carole)

2) Ecole élémentaire

Définition des besoins pour 2023 :

Matériel :

4 tapis pour les 4 entrées
2 armoires tablettes (une par étage)
1 armoire pour le matériel EPS
Mobilier une classe (25 tables et 25 chaises)
Poubelle tri cantine

Travaux divers :

Réparation ou changement des stores des classes
Peinture d'une classe
Réfection des peintures dans la cour
Eau chaude pour le lavage des mains
Eclairage pour la sortie de l'étude surveillée
Changement de sonnette

Avis de la Commission pour l'année 2023 :

Matériel :

Par priorité :

- 1) 2 armoires tablettes (une par étage)
- 2) 4 tapis pour les 4 entrées
- 3) 1 armoire pour le matériel EPS (*a minima* en 2024)
- 4) Mobilier une classe (25 tables et 25 chaises, *a minima* en 2024)

Poubelle tri cantine (Voir avec la Communauté de communes)

Travaux divers :

Par priorité :

- 1) Eclairage pour la sortie de l'étude surveillée (obtention d'un devis à venir par les services techniques)
- 2) Réparation ou changement des stores des classes (en lien avec la peinture d'une classe ci-dessous)
- 3) Changement de sonnette (obtenir un devis pour son remplacement)
- 4) Réfection des peintures dans la cour (à envisager aux vacances de printemps)
- 5) Peinture d'une classe (Mme TOUSSAINT Lydie ou Mme BIARD Nathalie)
- 6) Eau chaude pour le lavage des mains (sera mis à l'étude)

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Mme FERNANDES tient à rappeler que la commission de sécurité visite l'école une fois tous les 5 ans. Les visites avec les parents élus et la municipalité ont lieu afin de rédiger le rapport du DUER chaque année. Les travaux demandés lors de cette visite le sont suite aux observations réalisées. Si les travaux demandés par les élèves lors du Conseil des écoliers peuvent parfois coïncider, c'est qu'il s'agit d'une demande de la part des élèves et que ces demandes ne sont en rien « amenées ou guidées » par les enseignants.

Un affichage contre le tabac aux abords des écoles a été proposé, en complément d'un arrêté municipal. Le policier municipal sera sollicité à ce sujet, si possible pour une action préventive dans un premier temps. Le SIVOSSE en fera un rappel aux chauffeurs de cars.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le présent compte-rendu et les décisions afférentes.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

M. MOGIS rapporte que le rappel sur le tabagisme aux chauffeurs de cars a été fait ce matin.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le présent compte-rendu et les décisions afférentes.

3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 20 MARS 2023

COMPTE-RENDU

Commission des travaux

20 mars 2023 à 18h30

VILLE DE DOUDEVILLE

	PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS	ABSENTS
M. DURECU	X		
M. ORANGE	X		
M. MOSSU	X		
M. MOGIS	X		
M. LEFEBVRE	X		
Mme CUADRADO	X		
<u>SUPPLÉANTS</u>			
<u>M. BELLIERE</u>	X		
<u>M. CROCHEMORE</u>	X		
<u>M. DUTHOIT</u>	X		

Étaient présents également : Mme DUTERTRE, M. LOSSON, M. LAVISSE et Mlle TOURMENTE

M. DURECU ouvre la Commission en mentionnant que cette réunion intervient en complément de celle de début d'année concernant la préparation du budget d'investissement 2023. Il ajoute que la préparation du budget 2023 est compliquée, liée notamment à certaines contraintes.

Il laisse la parole à M. ORANGE pour la présentation du tableau Excel (cf. annexe au présent compte-rendu).

1) Prévisions budgétaires investissement 2023

M. ORANGE précise que certaines lignes ont disparues et que d'autres ont dû s'ajouter.

Programme 130 : Mme CUADRADO intervient pour dire qu'il y a déjà eu beaucoup d'argent de mis dans le « dégât des eaux Rue du Colonel Person ».

M. ORANGE confirme que 25 000 € ont déjà été dépensés.

M. DURECU et M. ORANGE ajoutent que sur le terrain de l'ancienne maison de retraite pourrait être à l'origine des arrivées d'eaux. Des procédures entre assurances sont également en cours.

Mme CUADRADO demande si ce diagnostic a fait l'objet d'un passage caméra, ce que confirme M. ORANGE.

Mme CUADRADO ajoute que la maison a été construite depuis des années, et que la problématique est récente.

M. DURECU répond que d'un point de vue juridique cela dégagera la responsabilité de la ville. A noter que les assurances ne prennent rien en charge.

Mme DUTERTRE est surprise du montant du mitigeur pour l'USD.

M. MOGIS rebondit en demandant s'il y a un contrat entre la Commune d'Hautot Saint Sulpice et l'USD car si l'année prochaine la commune ne veut plus prêter le stade, ils auront eu des installations neuves.

- Pylône TNT : M. ORANGE fait part que le montant risquerait d'augmenter et que le coût varie selon le nombre de communes qui y adhèrent. Le montant pourrait avoisiner les 32 000 €.
- Mise aux normes de la STEP : plusieurs solutions ont été proposées par le CAUX CENTRAL. La moins coûteuse s'élève à 800 000 € via la pose d'un réseau séparatif ; au niveau de la rue Cacheleu 500 000 € et s'ajoute le coût de 300 000 € de la déconnexion. La déconnexion du bassin de Bad Nenndorf par le CAUX CENTRAL, pour ce qui est du bassin au niveau de l'entreprise LELIEVRE, ce sont les Bassins Versants qui prendraient en charge. Ces chiffres liés à des options de travaux (de 5 000 000 € à 800 000 €) seront présentés à la Préfecture qui décidera des travaux réalisés et de la répartition du financement. Monsieur le Maire ne sait pas encore comment cela va être arbitré. Le Préfet a rappelé que la gestion des eaux pluviales est une compétence communale. 500 000 € pourrait être à la charge de la Commune, mais le budget de la commune ne le permet pas comme l'informe M. DURECU.

Avec la participation du Caux Central, des Bassins Versants et de la Commune, il faudra espérer une subvention exceptionnelle afin d'atteindre le montant total des travaux.

M. LOSSON ajoute que la partie liée aux lotissements de l'Orée du Bois pourrait se décanter plus rapidement, et serait pris en charge par le CAUX CENTRAL.

Mme CUADRADO est toujours surprise que les permis de construire soient bloqués alors que la gestion des eaux se fait au niveau du lotissement lui-même.

M. DURECU informe que la procédure est toujours en instruction au tribunal administratif pour ce qui concerne les permis de construire du lotissement.

Mme CUADRADO demande ce qui a été décidé pour la salle de la RPA.

M. DURECU lui répond que le souhait était de conserver la salle et que LOGEAL souhaite leur vendre, via une opération blanche qui se décrit comme ce qui suit :

- Pour LOGEAL : rachat des terrains de la Commune dont ils ne sont pas propriétaires mais dont ils gèrent des habitations (bail emphytéotique)
- Pour Doudeville : Cela compenserait l'achat de la salle de la RPA.

M. DURECU fait part qu'il n'a plus de nouvelles du bailleur dû au retard des travaux qui pourraient débuter que début 2024.

Programme 131 : RAS

Programme 133 : Le remplacement d'un véhicule correspond à un devis pour un véhicule RENAULT ; avec une reprise pouvant aller jusqu'à 6 000 €.

Mme CUADRADO demande s'il s'agira d'un véhicule thermique.

M. ORANGE lui répond que oui car les véhicules électriques se font très rares.

Programme 134 : M. DUTHOIT demande si on ne peut pas profiter de dissocier la chaudière du SIVOSSSE et de l'appartement. Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas de la même chaudière.

Mme CUADRADO demande si un audit a été fait par le SDE 76.

M. ORANGE confirme mais il n'a pas encore reçu le retour.

M. ORANGE et M. LAVISSE informent que les travaux pour les fenêtres de l'école Breton seront terminés mi-avril.

Programme 137 : Les travaux rue du Buquet au Fol – hameau de Seltot, ne devraient pas tarder à démarrer.

Programme 209 : Les boutures permettent de réduire les dépenses ; 2 000 € inscrits au budget au lieu des 3 000 € initialement souhaités.

Programme 215 : RAS

Programme 220 : RAS

Programme 225 : M. DUTHOIT demande si le Département pourrait participer pour la rue du Val d'Auge, s'agissant d'une route départementale. Il était déjà prévu de se renseigner à ce sujet.

Mme CUADRADO demande quel est le projet de la rue Félix Faure, il lui est répondu par M. ORANGE que les trottoirs seront supprimés notamment et que des matériaux moins nobles seront utilisés, contrairement au premier chiffrage.

Programme 230 : RAS

Programme 235 : RAS

Programme 240 : RAS

Programme 241 : M. DUTHOIT informe que des vols lui ont été à nouveau remontés au niveau du cimetière, et demande si une caméra ne pourrait pas être installée.

Mme CUADRADO demande si le haut du mur au niveau du cimetière va être réparé, il lui est répondu par M. LAVISSE que la réparation de ce mur est prévue cette année, peut-être pas dans son ensemble mais au moins une partie.

Programme 245 : RAS

Programme 250 : RAS

Programme 252 : RAS

Programme 254 : RAS

Programme 255 : RAS

Programme 259 : RAS

Programme 264 : Les 300 € sont liés à une erreur dans le calcul du montant de la TVA de la part de l'entreprise. Une négociation sur cette plus-value va être faite.

Programme 265 : RAS

Programme 267 : RAS

Programme 270 : Mme CUADRADO demande si la végétalisation est comprise et M. DUTHOIT fait remarquer que l'aire de jeux coûte aussi chère que le *city stade*.

2) Questions diverses

M. MOGIS demande où est le percolateur, il lui est répondu qu'il a été transféré dans le budget du CCAS.

Mme CUADRADO voudrait revenir sur 2 points :

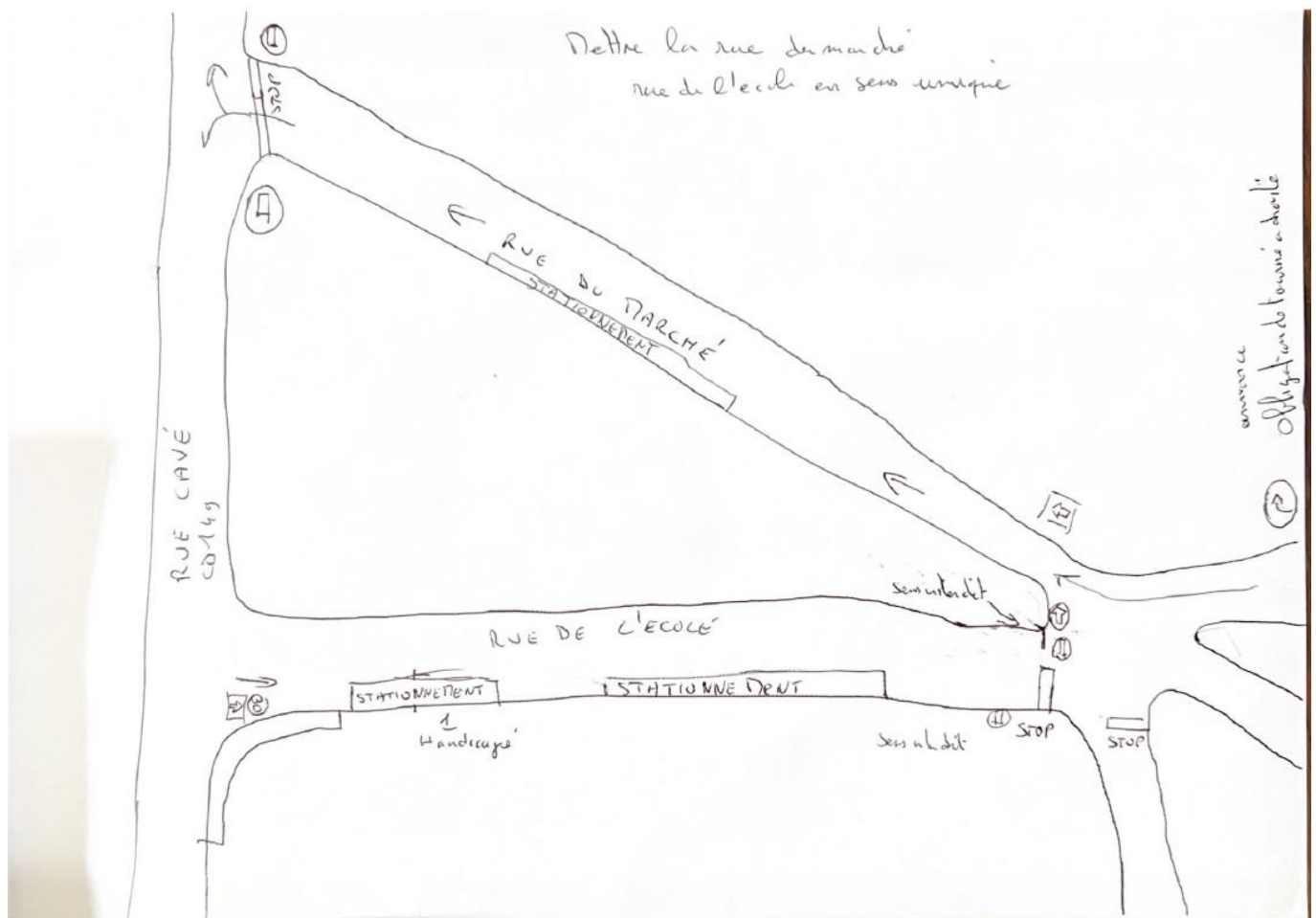
- Marnière rue des Haras
- Réfections des Hâlettes qu'en est-il ?

M. ORANGE lui répond que l'entreprise retenue n'avait pas donné suite.

Mme CUADRADO suggère que cela pour être fait en régie.

M. ORANGE et M. DURECU ne sont pas contre mais Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de prioriser les urgences.

M. DURECU souhaite proposer un changement de circulation au niveau de la rue de la résidence de la Forge avec la mise en place d'un sens unique. La présentation est faite par M. LAVISSE :



Il sera nécessaire de demander l'avis à la DDR et de voir avec le SIVOSSE pour les transports scolaires (et la Région).

Le stationnement rue de l'École serait à revoir également pour faciliter et ralentir la circulation.

M. DUTHOIT relance pour l'éclairage de Vautuit. Il lui est rétorqué que l'éclairage de l'abris bus n'a pas été enregistré dans les dossiers du SDE 76 et enfin, pour la mare rue Saint-Eloi, M. ORANGE n'a pas pu encore interroger l'entreprise.

M. ORANGE informe que via une plateforme les sinistres peuvent être déclaré et que le SDE 76 va réaliser un « relamping » qui est prévu au plus tard pour fin avril.

ANNEXE

Article		RAR	RAR REGULARISATION, RESTE	MONTANT TOTAL BP	25%
	130 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX				15 500,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	22 680,00 €		384 928,86 €	
21351	Bâtiments publics			138 344,86 €	
21351	Divers + compensation 020 dépenses imprévues			26 140,44 €	
21351	Toilettes femme aux services techniques			222,00 €	
21351	Mitigeur stade hautot st sulpice USD			2 826,65 €	
21351	Toiture + gouttière (toilettes pub, vestaire VG, école de musique, église de Vautuit)			1 782,00 €	
21351	Fuite pizzeria / maison cacheleu			29 373,60 €	
21351	Pylône TNT			30 000,00 €	
21351	Chaudière école de musique			5 720,17 €	
21351	Huisserie école de musique			42 280,00 €	
2315	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			210 000,00 €	
2315	Mise aux normes STEP			210 000,00 €	
2031	FRAIS D'ETUDES			36 584,00 €	
2031	Bureau veritas diagnostic salle RPA			4 728,00 €	
2031	Ancienne maison de retraite - maison cacheleu				
2031	ARCHITECTE LNB MAISON CACHELEU - ETUDES	RAR			
2031	AVOCAT	sur N-1			
2031	NOTAIRE - CRIDON			360,00 €	
2031	AMIANTE	sur N-1			
2031	PLOMB	sur N-1			
2031	GEOMETRE PLANS	sur N-1			
2031	GEOMETRE RESEAUX	sur N-1			
2031	SONDAGE DESTRUCTIFS ENT RINCENT			2 496,00 €	
2031	ETUDES COMPLEMENTAIRES - FAISABILITE LNB			9 000,00 €	
2031	ETUDES SUITE FAISABILITE COMPLEMENTAIRE			20 000,00 €	
	131 - MATERIEL DIVERS MAIRIE				5 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	3 020,00 €		13 624,80 €	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,			11 230,80 €	
2051	JVS Mairistem logiciel iCloud			11 230,80 €	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers			222,00 €	
21848	Fauteuil DGS			222,00 €	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 172,00 €	
2188	Divers			2 000,00 €	

2188	Aspirateur			172,00 €	
	133 - ACQUISITION MATERIEL VOIRIE				5 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	18 528,00 €		37 455,76 €	
21828	Autres matériels de transports			37 455,76 €	
21828	Véhicule ST			37 455,76 €	
	134 - MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE				40 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	87 977,08 €		40 000,00 €	
2031	FRAIS D'ETUDES			500,00 €	
2031	honoraires architecte dépôt dossiers pour la commune			500,00 €	
21351	Bâtiments publics			33 855,00 €	
21351	Divers			6 313,56 €	
21351	Chaudière école Breton			15 000,00 €	
21351	Gouttières école Breton			1 518,00 €	
21351	REFECTION DES LINTEAUX BETON DES FENETRES ECOLE JB			11 023,44 €	
21351	FENETRES ECOLE J. BRETON	RAR			
21838	Autre matériel informatique			3 195,00 €	
21838	5 PC PORTABLE (institutrices + directrice école Mensire)			3 195,00 €	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers			2 450,00 €	
21848	2 armoires pour les tablettes			2 000,00 €	
21848	Canapés bibliothèque école Mensire			450,00 €	
	137 - ECLAIRAGE PUBLIC				15 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	250 746,73 €		54 279,30 €	
2041582	Bâtiments et installations			54 279,30 €	
2041582	Enfouissement réseaux rue de Bad Nenndorf	RAR			
2041582	Enfouissement réseaux rue Pierre Lamotte	RAR			
2041582	DEVIS SDE76 SELTOT (en lien avec le cheminement) : EFFACEMENT + ENFOUISSEMENT			54 279,30 €	
	209 - AMENAGEMENT ESPACES VERTS				500,00 €
	SOLDE DISPONIBLE			2 000,00 €	
2121	PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES			2 000,00 €	
2121	Plantes vivaces			2 000,00 €	
	215 - MATERIEL ESPACES VERTS -				1 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE			10 000,00 €	
215738	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE			10 000,00 €	
215738	ACHAT PETITS MATERIELS (meuleuse, compresseur, lève bordure, bétonnière élect)			10 000,00 €	
	220 - CARREFOUR DU LIN				1 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE			5 860,00 €	
21351	Bâtiments publics			5 760,00 €	
21351	Porte automatique			5 760,00 €	

21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			100,00 €	
21838	Trépied appareil photo			100,00 €	
	225 - REFECTON VOIRIES				10 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	2 220,00 €		242 916,04 €	
2315	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			242 916,04 €	
2315	Voirie rue Félix Faure			70 373,64 €	
2315	Voirie + trottoirs rue du Val d'Auge			93 772,80 €	
2315	Avaloir rue du Colonel Person			7 269,60 €	
2315	REPROFILAGE ENTREE 5 ROUTE DE SELTOT			1 500,00 €	
2315	Enrobé à froid			8 000,00 €	
2315	Cheminement Seltot - Voirie			62 000,00 €	
2031	FRAIS D'ETUDES				
2031	V3D SELTOT	RAR			
	230 - POLICE MUNICIPALE				
	SOLDE DISPONIBLE			594,00 €	
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			594,00 €	
21838	Téléphone portable			594,00 €	
	235 - REHABILITATION EGLISE				5 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	320 930,20 €		15 517,45 €	
2031	FRAIS D' ETUDES			5 490,45 €	
2031	HONORAIRES ARCHI SUR LA PHASE 1			5 490,45 €	
2031	MISSION SPS	RAR			
2313	Constructions			10 027,00 €	
2313	LOT 1 CHARPENTE MENUISERIE MACONNERIE - ENT LANFRY	RAR			
2313	LOT 2 COUVERTURE - ENT BOUTEL	RAR			
2313	LOT 3 CAMPANAIRE - PARATONNERRE - ENT BIARD	RAR			
2313	Toiture en lien avec la voûte			6 811,00 €	
2313	Avenant tinterelles - lot 3 ENT BIARD			2 634,00 €	
2313	Toiture salle paroissiale			582,00 €	
	240 - PLU				
	SOLDE DISPONIBLE			132,00 €	
2033	FRAIS D' INSERTION			132,00 €	
2033	Parution presse - régularisation			132,00 €	
	241 - REORGANISATION CIMETIERE				500,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	7 300,00 €		500,00 €	
2121	PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES			500,00 €	
2121	Plantes vivaces			500,00 €	
	245 - MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE				1 000,00 €

	SOLDE DISPONIBLE	163,80 €		13 496,11 €	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			13 496,11 €	
2188	Lave-vaisselle			6 888,31 €	
2188	Chaises			1 500,00 €	
2188	Chariot			815,00 €	
2188	Divers			1 000,00 €	
2188	Suite rejet trésor après RAR - ARMOIRE POSITIVE			3 292,80 €	
	250 - MATERIEL FETES ET CEREMONIES				800,00 €
	SOLDE DISPONIBLE			2 000,00 €	
21578	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES			2 000,00 €	
21578	Illuminations			2 000,00 €	
	252 - SIGNALÉTIQUE				3 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE			8 000,00 €	
2152	INSTALLATION DE VOIRIE			8 000,00 €	
2152	Panneaux : miroirs rue du stade, mare au loup, DECI			8 000,00 €	
	254 - JARDIN PARTAGÉ				
	SOLDE DISPONIBLE			0,00 €	
2121	PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES			0,00 €	
	255 - CENTRE DE LOISIRS				
	SOLDE DISPONIBLE			2 500,00 €	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 500,00 €	
2188	Tentes, ustensiles de cuisine, enceinte, réchaud, machine à café			2 500,00 €	
	259 - REQUALIFICATION CENTRE BOURG				500,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	9 958,00 €		720,00 €	
2031	FRAIS D'ETUDES			720,00 €	
2031	Complément étude EPFN - emprise réunion CM			720,00 €	
2031	ETUDE EPFN	RAR			
	264 - Défense incendie				5 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	77 700,00 €		5 000,00 €	
21568	MATÉRIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DÉFENSE CIVILE			5 000,00 €	
21568	Branchement eau veolia vautuit			4 700,00 €	
21568	Réserve incendie Vautuit	RAR			
21568	Réserve incendie Seltot	RAR		300,00 €	
	265 - Extension électrique				
	SOLDE DISPONIBLE			14 000,00 €	
21538	Autres réseaux			14 000,00 €	
21538	Extension électrique parcelle(s)			1 000,00 €	
21538	Extension parcelle bosc malterre Cub 12 2022			13 000,00 €	

	267 - ECLAIRAGE PUBLIC TRANSITION ENERGETIQUE				1 000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	1 303,00 €		3 027,40 €	
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES			3 027,40 €	
2158	Remplacement ampoules en LED dont préau + couloir école Breton			3 027,40 €	
	270 - ESPACE DU MONT CRIQUET				
	SOLDE DISPONIBLE	5 580,00 €		74 015,00 €	
2031	FRAIS D'ETUDES			1 015,00 €	
2031	HONORAIRES ARCHI DOSSIERS + DEPOT DP	RAR		1 015,00 €	
2315	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			73 000,00 €	
2315	AIRE DE JEUX			73 000,00 €	
	TOTAUX	808 106,81 €		930 566,72 €	109 800,00 €
	TOTAUX RAR + BP		1 738 673,53 €		

subventionnable

<u>Chapitre</u> 16	Art 1641 - emprunts en euros OPFI	193 000,00 €	193 000,00 €
<u>Chapitre</u> 040	OPFI	0,00 €	0,00 €
<u>Chapitre</u> 041	Art 21534 (ordre) - réseaux d'électrification OPFI	3 479,00 €	3 479,00 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT

1 935 152,53 €

Les membres de la commission n'ont plus de remarques, ni de questions, la séance est levée à 19h53.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le présent compte-rendu.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Mme CUADRADO demande si les travaux d'enfouissement Rue Bad Nenndorf et Pierre Lamotte, qui avaient été faits avant les précédentes élections, étaient toujours bien en restes à réaliser (RAR).

M. LOSSON le confirme, comme cela avait été évoqué à un précédent Conseil municipal. Les factures n'avaient été envoyées par le SDE76. Cela porte sur les travaux d'enfouissement et de traversée de route (pour les personnes à mobilité réduite).

Mme DUMONTIER constate, au programme 252, que des miroirs ne sont prévus que « *rue du stade et de la mare au loup* », alors que le bas de la Rue de l'école présente aussi un caractère accidentogène.

M. LOSSON répond que 5 miroirs ont été prévus au budget, dont un pour la Rue de l'école. La question sera ensuite la priorisation de leur emplacement. Il propose de remplacer cette mention dans le tableau pour une expression plus générique.

M. ORANGE présente le projet de changement de circulation au niveau de la résidence de la Forge, avec le schéma ci-joint.

Mme CUADRADO interroge sur la réalisation d'essais, notamment pour les véhicules imposants.

M. MOGIS le confirme après un premier essai, les cars passeraient, il faudrait seulement supprimer 2 places de stationnement.

Mme DUMONTIER craint que ce changement ne permette pas plus de protéger le muret au croisement de la Rue de l'Ecole et de la Rue Auguste Cavé.

M. LOSSON explique que le stationnement va changer de côté, pour déporter les véhicules à l'opposé du muret. De plus, un bac à fleurs sera mis, ce qui devrait éviter les collisions. De plus, il pourra être retiré pour le Corso Fleuri. Toutefois, il tempère un peu ce projet. S'agissant d'une route départementale, il faudra aussi consulter le Département pour validation.

M. DURECU ajoute que des essais supplémentaires avant une décision définitive seront à mener. Si cela ne pose pas de difficultés de manœuvre pour les poids lourds et les cars, c'est une solution qui (peut-être) mettrait un terme aux dommages subis par le muret, abîmé presque de manière structurelle et sans cesse réparé par les services techniques.

M. DURECU expose suite à la présentation des différents projets la nécessité de prioriser les urgences. La municipalité vit avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, qui contraint le budget et limite grandement les projets, notamment en centre-ville. En attendant l'arbitrage de la Préfecture sur la solution technique et la répartition des coûts pour la mise aux normes de la station d'épuration, la Commune doit provisionner sans pouvoir non plus totalement couvrir le risque. Les différentes propositions ayant été transmises dans les délais par le CAUX CENTRAL, il appartient désormais au Préfet de trancher. En attendant, les nouveaux permis de construire restent bloqués. Si la Commune est appelée à contribuer, cela restreindra d'autant les capacités de la ville sur d'autres domaines comme de la voirie.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT).

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent le présent compte-rendu.

4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 23 MARS 2023



Commission des Finances

Jeudi 23 mars 2023

A 19H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	X			
ANDRÉ Sophie	X			
LOSSON Pascal	X			
ANDRÉ Claire	X			
ORANGE Christophe		X		
FICET Sylvie		X		
MOGIS Rémy	X			
DUTERTRE Carole	X			
BELLIÈRE Thierry	X			
LE JEUNE Stéphanie		X		
MOSSU Philippe	X			
NOËL Annie	X			
LEFEBVRE Frédéric	X			
CROCHEMORE Philippe	X			
CUADRADO Gisèle	X			
DUTHOIT Eric	X			
RAIMBOURG-GAROT Isabelle		X		
LE BOULCH Nicolas		X		
DUMONTIER Déborah	X			

Également présent : M. LUCAS Olivier, Conseiller aux décideurs locaux (direction des finances publiques)

Ordre du jour :

- 1) Compte Administratif 2022
- 2) Résultats 2022 et proposition d'affectation
- 3) Budget Ville Prévisionnel 2023
- 4) Contributions directes
- 5) Questions diverses
- 6) Annexes Lotissement et Centre de Tri

M. LOSSON remercie M. LUCAS pour sa présence.

M. DURECU remercie également les agents ayant travaillé à l'élaboration budgétaire.

Mme CUADRADO réitère sa demande d'obtenir le compte administratif sous format numérique et s'inquiète du refus, se demandant si la municipalité a quelque chose à cacher.

M. LOSSON répond qu'il n'a rien à cacher, il ne veut pas diffuser d'éléments en version numérique avant le Conseil municipal. Celui-ci a été transmis à M. LUCAS, s'il est validé, il sera mis à disposition en Mairie, probablement d'ici lundi.

M. DURECU informe que ce document sera transmis numériquement après le vote du Conseil municipal.

1) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET VILLE

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2021	CA 2020
011	Charges à caractère général	660 861,46	601 840,63	531 060,20
012	Charges de personnel	1 477 225,76	1 385 871,75	1 293 899,80
014	Atténuation de produits	796,00	0,00	58,00
65	Autres charges de gestion courante	285 576,90	252 587,74	269 146,49
66	Charges financières	44 847,57	46 080,13	44 986,09
67	Charges exceptionnelles	803,41	9 479,07	7 520,48
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	4 200,00	0,00
042	Opération de transfert entre sections	0,00	2 795,21	7 995,21
Total	Dépenses de fonctionnement	2 470 111,10	2 302 854,53	2 154 666,27

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2021	CA 2020
013	Atténuation de charges	72 086,41	43 026,64	32 859,09
70	Produits des services domaniaux	199 920,49	210 926,07	160 939,03
73	Impôts et taxes	1 479 402,04	1 390 151,39	1 226 161,88
74	Dotations subventions participation	1 014 016,90	944 630,06	1 111 838,18
75	Autres produits de gestion courante	75 042,48	74 971,45	62 184,35
76	Produits financiers	4,65	4,65	4,65
77	Produits exceptionnels	15 385,66	40 711,13	6 599,17
78	Reprise sur amortissements et provisions	2 500,00	0,00	0,00
042	Opération de transfert entre sections	42 418,82	31 014,69	2 162,39
Total	Recettes de fonctionnement	2 900 777,45	2 735 436,08	2 602 748,74

Mme CUADRADO constate que les charges de personnel explosent, + 14% en 2 ans et trouve cela alarmant.

M. DURECU justifie cette évolution par plusieurs facteurs : le développement du Centre de loisirs, nécessitant d'accroître les effectifs des animateurs, la mise en place du RIFSEEP, ainsi que l'évolution du point d'indice, + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, et la hausse continue du SMIC (pour la fonction publique territoriale, le premier niveau de l'indice majoré), augmentant mécaniquement ce poste de dépense.

M. LOSSON constate une évolution plus qu'une explosion mais partage l'avis de la nécessité de contrôle, une fois toutes les hausses absorbées.

Mme CUADRADO demande si les effectifs ont évolué.

M. DURECU répond par la négative, les effectifs sont constants, sauf pour les emplois temporaires au Centre de loisirs. Toutefois, pour l'année 2023, il y aura des charges liées au recensement, même si l'INSEE en subventionne une partie.

M. LOSSON précise que cela sera inscrit dans le budget primitif 2023.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme, en 2022, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
	Total des opérations d'équipement	569 033,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Remboursement en capital des emprunts	197 180,20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 418,82
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total		808 632,47

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	92 653,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	631 512,84
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts	240 000,00
23	Immobilisations en cours	13 329,00
10222*	FCTVA	72 666,05
10226*	Taxe d'Aménagement	19 987,73
Total		977 495,62

**Articles 10222 et 10226 non repris dans le total car inclus dans le chapitre 10*

001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	79 033,01
-----	--	-----------

2) RESULTATS 2022 ET PROPOSITION D'AFFECTATION

M. DUTHOIT demande si l'écart entre le compte administratif et le compte de gestion porte toujours sur la cession des terrains du Champ de courses.

M. LOSSON le confirme.

M. LUCAS précise que cet écart remonte à 2004. Un terrain ayant été cédé à titre gracieux à la Communauté de Communes, cela représente une perte pour la Ville, qui aurait dû être prise en compte comptablement. En principe, le compte de gestion prime mais pas ici, ce qui est plus favorable pour la Commune. La situation est administrativement et comptablement complexe, les comptes de l'ancien trésorier ayant été validé et les chiffres saisis par le Trésor public semblent incertains. M. LUCAS attend (comme c'était le cas l'an dernier) une réponse de sa direction pour solder cet écart et régulariser la situation.

M. LOSSON déclare que même si le compte de gestion n'est pas encore disponible et éditable, les chiffres entre le Trésor public et la Commune sont identiques, celui-ci est donc bon. Après le dernier contrôle qui sera fait par M. LUCAS, il sera mis à disposition de tous.

40700 provisoire

DOUDEVILLE

2022

RESULTATS D'EXECUTION provisaires, comptes de gestion indisponibles

Résultats à reprendre au budget 2023

	selon compte de gestion	selon compte administratif	différence
Résultat de fonctionnement de l'exercice	430 666,35	430 666,35	
Résultat antérieur reporté	473 327,03	473 327,03	
Résultat à affecter	903 993,38	903 993,38	
Solde d'exécution d'investissement	162 454,80	247 896,16	85 441,36
Solde des restes à réaliser dépenses	-808 106,81	-808 106,81	
Solde des restes à réaliser recettes	278 935,58	278 935,58	
Besoin de financement	366 716,43	281 275,07	
AFFECTATION	903 993,38	903 993,38	
Affectation au 1068	366 716,43	281 275,07	
Report au 002	537 276,95	622 718,31	

3) BUDGET VILLE PREVISIONNEL 2023

RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
RECETTES PROPRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	SOLDE D'EXECUTION REPORTE 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE 001
2 973 137,00	3 095 855,31	247 896,16	
EXCEDENT REPORTE 002	VIREMENT SECTION INVT	EXCEDENTS FONC CAPITALISES 1068	RESTES A REALISER
622 718,31	500 000,00	1 408 320,79	808 106,81
TOTAL	TOTAL	RESTES A REALISER	CAPITAL DES EMPRUNTS
3 595 855,31	3 595 855,31	278 935,58	193 000,00
			PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
			930 566,72
		OPERATION D'ORDRE	OPERATION D'ORDRE
			3 479,00
		TOTAL	TOTAL
		1 935 152,53	1 935 152,53
		EMPRUNTS	
		519 122,72	
		OPERATION D'ORDRE	
		RECETTES PROPRES - FCTVA - TA	
		80 111,76	
		AMORTISSEMENTS	
		6 634,00	
		VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	
		500 000,00	
		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
		21 177,24	

M. LOSSON décrit qu'à la suite des réunions avec le CAUX CENTRAL concernant la non-conformité de la station d'épuration, une des propositions pour la mise aux normes a été évaluée, selon le syndicat d'eau (sans encore l'arbitrage de la Préfecture) à 500 000 € pour la Commune. La Ville a donc provisionné 210 000 € pour 2023, afin de montrer sa bonne volonté mais elle n'accepte la totalité du rapport, qui lui ferait prendre en charge le plus gros du fardeau.

M. DURECU rapporte que les Communes sont compétentes pour la gestion des eaux pluviales et ce serait à ce titre donc à la ville de financer une partie des travaux. Il attend désormais la prochaine réunion en Préfecture avec le Département, les services de l'Etat dont l'Agence de l'Eaux et le Syndicat du CAUX CENTRAL.

M. LOSSON continue, en 2019, un premier projet pour la réhabilitation de l'ancienne maison de retraite avait été chiffré à 2,5 millions d'euros. La dernière étude en 2023 estime désormais le projet à 5 millions d'euros et la ville n'a pas les moyens d'engager de tels montants, même si une grande partie était subventionnée.

Pour M. DURECU, si ce projet pouvait être inscrit au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), cela pourrait aider au montage financier du dossier. En attendant, celui-ci est en attente, de surcroît avec des incertitudes comme celles liées à la station d'épuration.

M. LOSSON reprend, la première tranche de la rénovation l'église va s'achever. Sur les 3 chantiers prévus, la deuxième phase (même si les deux dernières peuvent s'interchanger) ne s'engagera probablement pas sur cet exercice budgétaire.

M. LOSSON présente les dépenses de fonctionnement. Dans le chapitre 011 « Charges à caractère général », plusieurs hausses seront à prendre en compte, liées à l'inflation, comme l'énergie (multiplié par pratiquement par 2), l'alimentation etc.

Mme CUADRADO suppose aussi à raison que la hausse des carburants grève également le budget.

Dans le chapitre 012 « *Charges de personnel, frais assimilés* », les évolutions votées en 2022 auront un plein effet en 2023. D'autres dépenses vont s'ajouter, comme les emplois temporaires ouverts pour le recensement. Avec le projet de rouvrir en septembre 2023 l'école de musique, 35 000 € supplémentaires ont été affectés pour les professeurs de musique et le directeur de l'école.

M. LOSSON termine en énumérant certaines menaces non prises en compte dans le budget, mais qu'il est important de mentionner.

Le premier concerne l'écart comptable avec le compte de gestion. La Ville attend toujours un retour de la Direction des Finances Publiques et celui-ci pourrait tomber à tout moment. Des procédures d'un ancien agent de la Commune et d'un agent sont en cours, qui pourraient entraîner actions en justice. S'ils obtenaient gain de cause, cela aurait des conséquences indemnitaires pour la Commune. Idem pour les lotissements de l'Orée du Bois et pour SEMINOR. Si les permis de construire sont annulés par le Tribunal administratif, les acquéreurs des terrains pourraient se retourner contre la ville en indemnisation, comme c'est actuellement le cas à Neufchâtel-en-Bray.

Pour les dépenses d'investissement, M. LOSSON renvoie à la Commission Travaux, durant laquelle elles ont été présentées.

Enfin, M. LOSSON conclue en mentionnant qu'il y aura probablement un écart de 13 329 € (en recette et en dépense d'investissement) avec le budget primitif final, il s'agit d'un jeu d'écriture comptable suite à la mauvaise imputation d'une subvention (pas de surcoût pour la Ville).

4) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2023

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2023	TAUX 2022	TAUX 2023	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 169 000	52,30	52,30	1 134 387
Taxe foncière non bâties (TFNB)	115 100	61,83	61,83	71 166
Taxe d'habitation (TH)	197 080	17,07	17,07	33 642
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	150 300	16,60	16,60	24 950
PRODUIT FISCAL				1 264 145

M. LUCAS explique le produit de la taxe d'habitation sera de nouveau versé pour les résidences secondaires, et son taux peut de nouveau être débattu.

M. LOSSON proposera dans l'année une nouvelle source de financement, en présentant au Conseil municipal l'extension de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Beaucoup communes similaires aux alentours ont déjà mis en place ce dispositif et suite au recensement, de nombreux logements vacants ont été constatés.

M. LUCAS avait estimé que cela représenterait 40 000 € en recette en plus pour la Commune. Pour une application en 2023, il aurait fallu délibérer avant le 28 février, pour une application en 2024, il faudra le faire avant le 1^{er} octobre.

Mme CUADRADO estime que cela pourrait inciter les propriétaires à remettre leur bien sur le marché, à réaliser les travaux nécessaires si besoin ou à le vendre.

5) QUESTIONS DIVERSES

ANNEXES

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – LOTISSEMENT

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
011	Charges à caractère général	127 090,36
66	Charges financières	1 395,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	325 887,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 395,00
Total	Dépenses de fonctionnement	455 768,19

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
70	Produits services, domaine et ventes div	143 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,28
77	Produits exceptionnels	142 858,28
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	330 330,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 395,00
Total	Recettes de fonctionnement	617 584,11

002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	62 321,76
-----	---	-----------

M. DUTHOIT demande ce que sont, en dépense, les « charges à caractère général » du chapitre 011.

M. LUCAS informe qu'il s'agit principalement des dépenses de viabilisation des terrains.

M. LOSSON annonce le remboursement de l'emprunt de 300 000 € (échéance de 2 ans).

M. DUTHOIT demande ce qu'il en est d'un emprunt lié à la FCTVA (*Après recherche il s'agissait d'un emprunt lié au SDE76 sur le budget ville, lui aussi soldé en 2022*).

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2022, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	330 330,55
Total		630 330,55

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
040	Opérat° ordre transfert entre sections	325 887,83
Total		325 887,83

001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	98 154,81
-----	--	-----------

PRESENTATION DU RESULTAT

42400

DOUDEVILLE – BA LOTISSEMENT

2022

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	98 154,81		-304 442,72		-206 287,91
Fonctionnement	62 321,76		161 815,92		224 137,68
TOTAL	160 476,57	0,00	-142 626,80	0,00	17 849,77

Restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser en recettes

Restes à réaliser net

0,00

Résultats à reprendre au budget 2023

Résultat de fonctionnement de l'exercice	161 815,92
Résultat antérieur reporté	62 321,76
Résultat à affecter	224 137,68

Solde d'exécution d'investissement	-206 287,91
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	-206 287,91

(à reporter au 001 au BP N+1)

(à reprendre au budget N+1)

AFFECTATION	224 137,68
Affectation au 1068	0,00
Report au 002	224 137,68

(1)

(à inscrire au budget N+1)

(1) pas de 1068 pour les lotissements

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2023

Le budget primitif annexe Lotissement 2023 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **568 328,68 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **444 075,91 €**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	BP 2023
605	Achat de matériel, équipements et travaux	31 500,00
6188	Dommage-construction / Autres frais divers	4 000,77
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	88 747,00
65888	Autres	5,00
023	Virement à la section d'investissement	137 787,91
71355	Variat° stocks terrains aménagés	306 288,00
Total		568 328,68 €

M. LOSSON explique qu'avec les difficultés de la station d'épuration, il préfère rester prudent sur la vente des terrains (certains ont été retirés de la vente, d'autres sont attente de versement, selon la validité ou non des permis de construire).

M. DUTHOIT interroge sur le niveau prise la précaution.

M. LUCAS répond qu'elle s'élève à la moitié des terrains restants.

Recettes de fonctionnement :

Articles	Libellé	BP 2023
7015	Ventes de terrains aménagés	100 000,00
75738	Autres	6 398,00
75888	Autres	5,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	237 788,00
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	224 137,68
Total		568 328,68

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	BP 2023
3555	Terrains aménagés	237 788,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	206 287,91
Total		444 075,91

Recettes d'investissement :

Articles	Libellé	BP 2023
021	Virement de la section d'exploitation	137 787,91
3555	Terrains aménagés	306 288,00
Total		444 075,91

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
011	Charges à caractère général	9 732,50
Total	Dépenses de fonctionnement	9 732,50

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
75	Autres produits de gestion courante	45 034,96
78	Reprises provisions semi-budgétaires	34 744,00
Total	Recettes de fonctionnement	79 778,96

002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	86 913,59
------------	---	------------------

Mme ANDRE C. demande si tous les loyers ont été perçus en 2022.

M. DURECU répond que dans l'ensemble, les loyers ont été perçus, même si les derniers étaient encore en attente (depuis novembre 2022), tout en parlant sous le contrôle de M. LUCAS.

M. LUCAS confirme, une saisie sur compte bancaire a été faite pour régler les anciens loyers impayés. Durant les fermetures liées au COVID, l'entreprise a perçu des aides, qui lui aurait permis de payer les loyers.

Pour M. DURECU, il faut rester vigilant sur la perception des loyers, il s'agit d'une affaire qui tourne, avec des ouvertures tous les week-ends et plusieurs publicités. Malgré ce que les propriétaires ont pu rapporter dans la presse, s'ils avaient eu si grande difficulté, il n'aurait pas été possible de réaliser une saisie sur compte bancaire. Chaque municipalité a fait un geste en exonérant chacune un loyer sans contrepartie, ce qui n'aurait pas été fait par tous les loueurs.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2022, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	14 897,05
Total		14 897,05

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
16	Emprunts	0
Total		0

001	<i>Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>	86 609,43
------------	---	------------------

PRESENTATION DU RESULTAT

28500

DOUDEVILLE – BA CENTRE COURRIER

2022

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	86 609,43		-14 897,05		71 712,38
Fonctionnement	86 913,59		70 046,46		156 960,05
TOTAL	173 523,02	0,00	55 149,41	0,00	228 672,43

Restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser en recettes

Restes à réaliser net

0,00

Résultats à reprendre au budget 2023

Résultat de fonctionnement de l'exercice	70 046,46
Résultat antérieur reporté	86 913,59
Résultat à affecter	156 960,05

Solde d'exécution d'investissement	71 712,38	(à reporter au 001 au BP N+1)
Solde des restes à réaliser	0,00	(à reprendre au budget N+1)
Besoin de financement	0,00	

AFFECTATION	156 960,05
Affectation au 1068	0,00 (à inscrire au budget N+1)
Report au 002	156 960,05 (à inscrire au budget N+1)

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CENTRE DE TRI 2023

Le budget primitif annexe Centre de tri 2023 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **227 660,05 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **71 712,38 €**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	BP 2023
605	Achat de matériel, équipements et travaux	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00
61558	Autres biens immobiliers	1 500,00
6161	Multirisque	700,00
63512	Taxes foncières	9 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00
65822	Reversement excédent budgets annexes	156 960,05
65888	Autres	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
Total		227 660,05

Recettes de fonctionnement :

Articles	Libellé	BP 2023
002	Excédent d'exploitation reporté	156 960,05
752	Revenus des immeubles	33 000,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	7 700,00
7817	Reprise sur provisions pour dépr. Actifs circulants	30 000,00
Total		227 660,05

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	BP 2023
1641	Emprunts en euros	15 300,00
2031	Frais d'études	10 000,00
21351	Bâtiments publics	30 000,00
2313	Constructions	16 412,38
Total		71 712,38

Recettes d'investissement

Articles	Libellé	BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	71 712,38
Total		71 712,38

Mme CUADRADO demande quelles constructions sont prévues pour l'année 2023.

M. LOSSON explique que ce chiffre est surtout écrit pour équilibrer le budget, une dépense pourrait intervenir selon les aléas de l'année.

M. LUCAS rappelle qu'avec la nomenclature M57, il n'y a plus de dépenses imprévues. Certaines lignes ont été augmentées pour conserver des marges de manœuvre.

M. LOSSON indique, pour tous les budgets, qu'avec le changement de nomenclature, il ne sera pas possible d'avoir tous les comparatifs cette année.

En « contrepartie » de la suppression des dépenses imprévues, a été mis en place la fongibilité des crédits, qui consiste en la possibilité pour l'autorité territoriale, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section par arrêté, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée, jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de la section. Au-delà et pour les dépenses de personnel, il sera toujours nécessaire d'adopter une décision modificative par délibération du Conseil municipal.

M. LOSSON estime personnellement que le budget primitif 2023 est moins ambitieux, du fait de nombreuses dépenses subies (ex : pour la station d'épuration).

Mme ANDRE C. rapporte qu'elle a assisté au conseil d'administration au collège ce soir. Le comptable y a expliqué que la consommation d'électricité et gaz en un mois a été équivalente en coût à la totalité de l'année dernière.

M. LOSSON espère avoir été exhaustif dans la présentation, s'il peut avoir oublié un élément, rien n'a été dissimilé.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le présent compte-rendu.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Mme CUADRADO constate une augmentation générale des dépenses, de 9,8 % en un an pour le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » et même de 24,5 % en 2 ans.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » gonfle lui de 6,6 % en un an et de 14,2 % depuis 2021. Au global, les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,3 % en un an et de 14,6 % en 2 ans. Pendant ce temps, les recettes de fonctionnement ne progressent que de 6,0 % comparé à 2021 et de 11,5 % comparé à 2020.

Alors que l'inflation n'a augmenté que de + 5,2 % en 2022 et de + 1,6 % en 2021 (+7,0 % entre 2022 et 2020) selon l'INSEE, Mme CUADRADO s'inquiète des ces hausses conséquentes, qui seront préjudiciables à long terme pour la ville, qui perd des marges de manœuvre.

M. DURECU interroge alors Mme CUADRADO sur les solutions qui pourraient être mises en place pour mieux contrôler les dépenses.

M. BELLIERE clame par exemple que la hausse des effectifs, avec une ATSEM et demi en plus à Doudeville (pour attendre une par classe) entre dans cette augmentation, au profit de l'intérêt des enfants. Faudrait-il ainsi supprimer ce poste ?

M. MOGIS contre-argumente en rappelant que le SMIC a augmenté de 9,1 % en 2 ans. Ainsi, par rapport à la hausse des coûts pour la partie « *Charges de personnel* », plus de la moitié de l'augmentation est « contrainte ».

Mme CUADRADO constate la même proportion de personnels en ETP (équivalent taux plein) d'une année sur l'autre, c'est la rémunération plus que la hausse du nombre d'agents qui est en cause.

Mme CUADRADO rapporte sous le précédent mandat que Monsieur le Maire et son adjointe aux finances avaient été convoqués par le Préfet, qui avait alors exigé une réduction des dépenses de personnels à hauteur de 150 000 € par an. Elle alarme donc sur ces nouvelles hausses successives.

M. LOSSON s'étonne qu'aucun Conseil municipal ne relate cette convocation à la Préfecture.

Mme ANDRE S. rappelle que certains agents étaient sous contrat CDD depuis 7-8 ans à leur arrivée en 2020. C'est par le maintient de situations illégales que des économies ont été réalisées [l'article L332-9 du Code général de la fonction publique dispose que : « *Les agents contractuels recrutés en application de l'article L. 332-8 sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée* »].

Mme CUADRADO estime qu'il n'y a ici pas de rapport, elle relève les chiffres budgétaires de la municipalité actuelle.

M. DURECU renouvelle le rappel sur les augmentations mécaniques liées à la hausse du SMIC et à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Le Centre de loisirs connaît aussi une bonne progression, entraînant aussi une hausse des dépenses, faut-il ainsi limiter l'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) ?

Mme CUADRADO reprend alors ce qui a été budgété en 2023 et s'aperçoit que les charges du personnel sont de nouveau en forte hausse, avec une prévision de + 16 %. Cela relèverait notamment de l'école de musique. Mais en partant du postulat formulé de 35 000 € supplémentaires pour ce poste de dépenses, seuls 2% de la hausse est expliquée. Il resterait donc 14 % à justifier. Mme CUADRADO rapporte durant la Commission la phrase de M. LOSSON selon laquelle il faudra surveiller les dépenses de personnel. Elle n'estime que ce n'est pas le cas avec cette nouvelle projection.

M. LOSSON apporte une réponse sur les différents points soulevés. Pour le chapitre 011 « *Charges à caractère général* », il a été préconisé pour le budget primitif (BP) 2023 de doubler les postes budgétaires énergétiques (électricité, gaz etc.). De même, dans ce chapitre, l'inflation fait grimper les prix, la Commune doit ainsi s'adapter.

Mme CUADRADO, toujours sur le chapitre 011 « *Charges à caractère général* », signale un réalisé de 660 861,46 €. Les postes budgétaires sont liés à l'énergie s'élèvent à environ 100 000 €, le doublement n'explique l'augmentation des énergies qu'à hauteur de 760 000 €.

Ce chapitre s'envole donc en 2023 de + 50,8 % par rapport au réalisé de l'année dernière et à + 35,6 % par rapport au PB 2022.

M. LOSSON explique aussi que les comparaisons sont relativement difficiles cette année car s'est opérée en 2023 un changement de nomenclature. Certains articles basculent d'un chapitre à l'autre, modifiant les répartitions à somme constante. De même, il n'y a désormais plus de dispositif pour les dépenses imprévues (ancien chapitre 022 « *Dépenses imprévues* », d'un montant de 41 136,71 € en 2022 en fonctionnement). Ces sommes sont donc désormais réparties entre les différents chapitres, notamment les principaux, chapitre 011 « *Charges à caractère général* », et chapitre 012 « *Charges de personnel* ».

Mme CUADRADO le comprend, mais même en intégrant ces changements, il n'en demeure pas moins une hausse globale des dépenses de fonctionnement de 7,3 % en un an et de 14,6 % en 2 ans. Entre le BP 2022 et le BP 2023, la hausse des dépenses de fonctionnement est une nouvelle fois de 15,4 %.

M. LOSSON reprend la question de Monsieur le Maire pour obtenir des propositions d'économies à mettre en place.

Mme CUADRADO rétorque qu'elle n'est pas aux manettes de la Commune, c'est à la municipalité en place de trouver des solutions.

M. LOSSON explique qu'il ne suffit pas de critiquer négativement, il faut également proposer des solutions. Au lieu de se cacher derrière les chiffres et de ne seulement critiquer que les augmentations, il souhaite que ces critiques soient plus constructives.

Mme CUADRADO se dit favorable à la présence d'une école de musique à Doudeville mais estime que la Commune n'a pas les moyens de porter seule ce projet. D'autres solutions existent, comme à Yerville, où l'école de musique fonctionne sous le régime d'un syndicat intercommunal.

M. DURECU partage ce point de vue, il souhaiterait aussi que les Maires des communes environnantes participent aux frais d'une future école de musique mais rien ne se passe. Les autres villes ne souhaitent pas s'engager dans cette voie (au mieux, elles subventionneront leurs seuls ressortissants en participant aux frais d'inscription). Pour avancer, il faut ainsi faire des choix.

C'est la même chose pour les associations, elles sont subventionnées par la ville alors que la moitié de leurs membres n'habitent pas à Doudeville.

M. MOGIS trouve ironique de voir Mme CUADRADO s'alarmer autant sur les dépenses quand la seule association qui a demandé une subvention 2,5 fois supérieure au montant perçu l'an dernier est celle où elle est trésorière.

Mme CUADRADO défend l'action de l'association, dont les résultats sont flagrants et coïncident avec l'intérêt communal, tout en rappelant que la somme est très réduite par rapport aux enjeux ici présentés.

Pour M. LOSSON, ce que la municipalité tente d'initier, son groupe d'opposition essaye de le freiner.

Mme ANDRE C. appuie, quand la Communauté de communes a renoncé à sa compétence culturelle, elle s'est sentie seule à la défendre. Il est facile de dénoncer sans agir.

Mme CUADRADO répond n'avoir pu être présente à ce Conseil communautaire et n'a malheureusement pas pu défendre ce sujet.

M. LOSSON questionne rhétoriquement sur ce qui a été fait à Doudeville sous le précédent mandat en matière culturelle et observe que l'école de musique a été fermée, c'est la conséquence de ce type de discours.

Mme CUADRADO rappelle le contexte conduisant à la fermeture de l'école de musique, suite aux difficultés rencontrées avec son ancien directeur ayant conduit à son licenciement, et le faible nombre d'inscrits la dernière année, moins de dix.

M. LOSSON maintient sa position d'apporter une grande attention à la masse salariale. Avec tout ce qui a été entrepris, mise à jour des régimes indemnitaires via le RIFSEEP, régularisation de situations illégales héritées du précédent mandat, pour un coût d'environ d'un ETP, tout est désormais remis à plat. Les contrôles seront ainsi plus simples.

Mme ANDRE C. rappelle qu'avec moins d'ATSEM et des agents qui n'étaient pas remplacés, si des économies ont été faites, c'est le personnel qui a souffert de la situation. Entre le choix de faire partir des personnes compétentes ou de les soutenir, la décision a été prise.

Mme CUADRADO le justifie par une injonction de la Préfecture. Le Maire et son adjointe en charge du budget, convoqués par le Préfet, avaient l'obligation de réaliser 150 000 € d'économies dans ce secteur.

M. LOSSON et M. DURECU sont sidérés de l'apprendre aujourd'hui, cette information n'ayant jamais été divulguée lors des précédents conseils municipaux.

Mme CUADRADO allègue qu'il s'agissait de sujets sensibles dont la confidentialité ne permettait pas l'information au Conseil municipal.

M. LOSSON y tacle un manque de transparence et demande des propositions concrètes pour chaque constat d'augmentation de dépenses pour y faire face.

Mme CUADRADO n'étant pas aux affaires, elle insiste sur le fait de ne pas à avoir de propositions à faire. Elle souhaite simplement défendre les intérêts de la ville et alerte sur l'état des finances.

M. LOSSON rappelle que Mme CUADRADO a déjà été adjointe au Maire et devait être force de proposition.

Mme CUADRADO répond que c'était le cas, la situation était alors différente.

M. DURECU conclut sur la période actuelle très complexe pour la ville et toutes les collectivités. Il est preneur de tout retour d'expérience efficace à court terme. Par exemple, il a diminué l'éclairage public justement à fin d'économies. S'il y a d'autres pistes, il reste toute ouïe. Il ne touchera pas aux dépenses du personnel et tentera de faire au mieux pour les Charges à caractère général. Les budgets municipaux sont très restreints, sa priorité est d'assurer la continuité des services utiles aux administrés.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT).

Les membres du Conseil municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent le présent compte-rendu.

5) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET VILLE

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

I) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET VILLE

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2021	CA 2020
011	Charges à caractère général	660 861,46	601 840,63	531 060,20
012	Charges de personnel	1 477 225,76	1 385 871,75	1 293 899,80
014	Atténuation de produits	796,00	0,00	58,00
65	Autres charges de gestion courante	285 576,90	252 587,74	269 146,49
66	Charges financières	44 847,57	46 080,13	44 986,09
67	Charges exceptionnelles	803,41	9 479,07	7 520,48
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	4 200,00	0,00
042	Opération de transfert entre sections	0,00	2 795,21	7 995,21
Total	Dépenses de fonctionnement	2 470 111,10	2 302 854,53	2 154 666,27

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2021	CA 2020
013	Atténuation de charges	72 086,41	43 026,64	32 859,09
70	Produits des services domaniaux	199 920,49	210 926,07	160 939,03
73	Impôts et taxes	1 479 402,04	1 390 151,39	1 226 161,88
74	Dotations subventions participation	1 014 016,90	944 630,06	1 111 838,18
75	Autres produits de gestion courante	75 042,48	74 971,45	62 184,35
76	Produits financiers	4,65	4,65	4,65
77	Produits exceptionnels	15 385,66	40 711,13	6 599,17
78	Reprise sur amortissements et provisions	2 500,00	0,00	0,00
042	Opération de transfert entre sections	42 418,82	31 014,69	2 162,39
Total	Recettes de fonctionnement	2 900 777,45	2 735 436,08	2 602 748,74

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme, en 2022, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
	Total des opérations d'équipement	569 033,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Remboursement en capital des emprunts	197 180,20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 418,82
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total		808 632,47

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	92 653,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	631 512,84
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts	240 000,00
23	Immobilisations en cours	13 329,00
10222*	FCTVA	72 666,05
10226*	Taxe d'Aménagement	19 987,73
Total		977 495,62

*Articles 10222 et 10226 non repris dans le total car inclus dans le chapitre 10

001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	79 033,01
-----	--	-----------

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET VILLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu, les arrêtés et délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2022,

Conformément à l'article 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.*

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LOSSON,

Ayant entendu l'exposé de M. LOSSON, sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget ville 2022, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON informe que le compte administratif est en principe lié au compte de gestion, ce qui permet ensuite de voter les reports. Toutefois, le Trésor public connaît des difficultés et retards et le compte de gestion n'a pas encore pu être formellement validé par le comptable supérieur. Le compte administratif a été validé par M. M. LUCAS Olivier, Conseiller aux décideurs locaux (direction des finances publiques) et ce dernier était présent à la Commission finances. Les chiffres sont donc exacts. Il mentionne tout de même un risque d'illégalité, en l'absence de compte de gestion formel, et la ville pourrait être amenée à le revoter à un prochain Conseil municipal (pas car les chiffres sont erronés, mais en l'absence de compte de gestion formel).

M. LOSSON regrette la diminution de la capacité d'emprunt d'année en année, et le plus souvent pour des dépenses subies.

M. DURECU déclare que la Commune est contrainte par des dates butoirs, notamment au 15 avril pour un budget primitif. Les comptes administratifs et de gestion pourraient être votés au mois de juin, mais il lui semble plus pertinent de voter un budget pour l'année à venir aux vues de ce qui a été fait l'an dernier. C'est un risque à prendre.

M. CROCHEMORE indique s'abstenir pour les documents budgétaires relevant de l'année 2022 car il n'était pas encore membre du Conseil municipal.

Présents : 16

Exprimés : 18

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 4 (M. CROCHEMORE, Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions, adoptent la présente délibération.

6) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET VILLE

** Vote de principe dans l'attente de l'édition par le comptable supérieur des Finances publiques du document officiel, sous réserve d'une exacte similitude avec le compte administratif ici présenté sur le résultat de l'exercice 2022.*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2, Conformément à l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2022.**

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1 (M. CROCHEMORE)

Les membres du Conseil Municipal, par **18** voix pour et **1** abstention, adoptent la présente délibération.

7) RESULTATS 2022 ET PROPOSITION D'AFFECTATION – BUDGET VILLE

* L'écart dans le solde d'exécution d'investissement s'explique par les difficultés comptables liées aux terrains du champ de courses donnés à la Communauté de Communes sous un mandat de M. TARTARIN et dont la valeur n'a pas été dépréciée dans le budget. Est donc pour le moment pris en la colonne « selon le compte administratif » pour le report des sommes.

40700

DOUDEVILLE

2022

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	-6 408,35		168 863,15		162 454,80
Fonctionnement	1 104 839,87	631 512,84	430 666,35		903 993,38
TOTAL	1 098 431,52	631 512,84	599 529,50	0,00	1 066 448,18

Restes à réaliser en dépenses	808 106,81
Restes à réaliser en recettes	278 935,58
Restes à réaliser net	-529 171,23

Résultats à reprendre au budget 2023

	selon compte de gestion	selon compte administratif	différence
Résultat de fonctionnement de l'exercice	430 666,35	430 666,35	
Résultat antérieur reporté	473 327,03	473 327,03	
Résultat à affecter	903 993,38	903 993,38	
Solde d'exécution d'investissement	162 454,80	247 896,16	85 441,36
Solde des restes à réaliser	-529 171,23	-529 171,23	
Besoin de financement	-366 716,43	-281 275,07	
AFFECTATION	903 993,38	903 993,38	
Affectation au 1068	366 716,43	281 275,07	
Report au 002	537 276,95	622 718,31	

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 4 (M. CROCHEMORE, Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **15** voix pour et **4** abstentions, adoptent la présente délibération.

8) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

I) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – CENTRE DE TRI

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
011	Charges à caractère général	9 732,50
Total	Dépenses de fonctionnement	9 732,50

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
75	Autres produits de gestion courante	45 034,96
78	Reprises provisions semi-budgétaires	34 744,00
Total	Recettes de fonctionnement	79 778,96

002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	86 913,59
------------	---	------------------

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2022, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	14 897,05
Total		14 897,05

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
16	Emprunts	0
Total		0

001	<i>Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>	86 609,43
------------	---	------------------

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – CENTRE DE TRI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu, les arrêtés et délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2022,

Conformément à l'article 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.*

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LOSSON,

Ayant entendu l'exposé de M. LOSSON sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget annexe Centre de Tri 2022, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO s'étonne de l'absence de restes à réaliser pour les loyers, sachant que certains ne sont pas encore payés.

M. LOSSON répond que le compte administratif retranscrit les titres et mandats émis, peu importe s'ils aient été ou non-recouvrés (cette mission incombe au Trésor public). S'il y a ensuite des impayés irrécupérables, ils seront reportés *in fine* en non-valeur.

Présents : 16

Exprimés : 18

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 4 (M. CROCHEMORE, Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **14** voix pour et **4** abstentions, adoptent la présente délibération.

9) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2, Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget annexe Centre de Tri pour l'exercice 2022 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2022.**

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1 (M. CROCHEMORE)

Les membres du Conseil Municipal, par **18** voix pour et **1** abstention, adoptent la présente délibération.

10) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

28500

DOUDEVILLE – BA CENTRE COURRIER

2022

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	86 609,43		-14 897,05		71 712,38
Fonctionnement	86 913,59		70 046,46		156 960,05
TOTAL	173 523,02	0,00	55 149,41	0,00	228 672,43

Restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser en recettes

Restes à réaliser net

0,00

Résultats à reprendre au budget 2023

Résultat de fonctionnement de l'exercice	70 046,46
Résultat antérieur reporté	86 913,59
Résultat à affecter	156 960,05

Solde d'exécution d'investissement	71 712,38	(à reporter au 001 au BP N+1)
Solde des restes à réaliser	0,00	(à reprendre au budget N+1)
Besoin de financement	0,00	

AFFECTATION	156 960,05	
Affectation au 1068	0,00	(à inscrire au budget N+1)
Report au 002	156 960,05	(à inscrire au budget N+1)

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

11) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

I) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – LOTISSEMENT

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
011	Charges à caractère général	127 090,36
66	Charges financières	1 395,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	325 887,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 395,00
Total	Dépenses de fonctionnement	455 768,19

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
70	Produits services, domaine et ventes div	143 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,28
77	Produits exceptionnels	142 858,28
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	330 330,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section	1 395,00
Total	Recettes de fonctionnement	617 584,11

002	<i>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>	62 321,76
------------	--	------------------

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2022, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	330 330,55
Total		630 330,55

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2022
040	Opérat° ordre transfert entre sections	325 887,83
Total		325 887,83

001	<i>Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>	98 154,81
------------	---	------------------

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – LOTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu, les arrêtés et délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2022,

Conformément à l'article 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.*

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LOSSON,

Ayant entendu l'exposé de M. LOSSON sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget annexe lotissement 2022, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 18

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 4 (M. CROCHEMORE, Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **14** voix pour et **4** abstentions, adoptent la présente délibération.

12) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2, Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget annexe Lotissement pour l'exercice 2022 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2022.**

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

13) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

42400

DOUDEVILLE – BA LOTISSEMENT

2022

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	98 154,81		-304 442,72		-206 287,91
Fonctionnement	62 321,76		161 815,92		224 137,68
TOTAL	160 476,57	0,00	-142 626,80	0,00	17 849,77

Restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser en recettes

Restes à réaliser net

0,00

Résultats à reprendre au budget 2023

Résultat de fonctionnement de l'exercice	161 815,92
Résultat antérieur reporté	62 321,76
Résultat à affecter	224 137,68

Solde d'exécution d'investissement	-206 287,91
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	-206 287,91

(à reporter au 001 au BP N+1)

(à reprendre au budget N+1)

AFFECTATION	224 137,68
Affectation au 1068	0,00
Report au 002	224 137,68

(1)

(à inscrire au budget N+1)

(1) pas de 1068 pour les lotissements

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

14) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2023 - SUBVENTIONS COMMUNALES

SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Le montant total des subventions communales est de **124 998,70 €**.

	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions 2023
ECOLE SAINTE MARIE	Nbre élémentaires : 24 24 X 622,39 € = 14 937,36 € Nbre maternelles : 18 18 X 1 172,34 € = 21 102,15 € Montant Subv : <u>36 039,51 €</u>	Nbre élémentaires : 27 27 X 585,12 € = 15 798,12 € Nbre maternelles : 17 17 X 1 382,60 € = 23 504,12 € € Montant Subv : <u>39 302,24 €</u>	Nbre élémentaires : 32 32 X 677,16 € = 21 669,14 € Nbre maternelles : 18 18 X 1 309,25 € = 23 566,46 € Montant Subv : <u>45 235,60 €</u>
CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton	0,00 €	36 € X 203 <u>7 308,00 €</u>	36 € X 197 = 7 092,00 € <u>7 092,00 €</u>

VIE SCOLAIRE : 7 092,00 €

ECOLE STE MARIE : 45 235,60 €

ASSOCIATIONS & ORGANISMES DIVERS : 49 803,10 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES : 22 868,00 €

TOTAL : 124 998,70 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MOGIS déclare s'abstenir car il est responsable d'une association.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1 (M. MOGIS)

Les membres du Conseil Municipal, par **18** voix pour et **1** abstention, adoptent la présente délibération.

15) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2023 - CONTRIBUTIONS DIRECTES

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2023	TAUX 2022	TAUX 2023	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 169 000	52,30	52,30	1 134 387
Taxe foncière non bâties (TFNB)	115 100	61,83	61,83	71 166
Taxe d'habitation (TH)	197 080	17,07	17,07	33 642
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	150 300	16,60	16,60	24 950
PRODUIT FISCAL				1 264 145

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 030 829	52,30	124,75	2 169 000	1 134 387		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	107 809	61,83	114,55	115 100	71 166		
Taxe d'habitation (TH)	184 015	17,07	55,64	197 080	33 642		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	225 092	16,60	45,65	150 300	24 950		
	Total				1 264 145		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 1 264 145 = Produit total de référence (total colonne 5)				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	10 215	33 099	3 636	16 079	32 473	66 360	-29 004	132 858

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			3. PRODUITS DES IFR		
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste 1 737 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) 135 d. Locaux industriels 318 Taxe foncière non bâtie 7 559 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Dotation pour Mayotte Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire 0 b. Base minimum 5 143 c. Locaux industriels 1 182 d. Autres allocations 5			Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 64 792 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 20 339 c. Par la loi (autres) Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal b. Par la loi 30 502			a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques 9 804 h. Installations gazières et autres 411 5. RÉFORMES FISCALES Taxe d'habitation : a. Fraction de TVA nationale (%) b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 0,974439		
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION								
a. Hors résid. principales et log. vacants 197 080 b. Logements vacants soumis à la THLV >>>								
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX								
6.1. TAUX PLAFONDS						6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		
	national 11	départemental 12	13	14	15	a. National	36,03	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	52,03	130,08	5,33000	124,75	b. Communal	52,80	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	43,07	126,10	11,55000	114,55	Taux maximum :		
Taxe d'habitation (TH)	22,98	23,80	59,50	3,85900	55,64	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	26,26	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,56	>>>	53,12	7,47000	45,65	b. Taux maximum de la majoration spéciale	1,31	
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...						Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>								
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>								

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON signale la reprise des mêmes taux mais l'évolution des bases fiscales, à hauteur d'environ + 7%. De même, la taxe d'habitation s'applique toujours pour les résidences secondaires.

M. LOSSON révèle également qu'au terme du recensement 2023, la ville compte de nombreux logements vacants et de résidences secondaires. Il sera probablement soumis à un prochain Conseil municipal, avant octobre, l'extension de la taxe d'habitation aux logements vacants. Plusieurs communes environnantes de taille similaires l'ont déjà mis en place.

M. MOGIS complète, cela pourrait représenter 40 000 € de recettes supplémentaires.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

16) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2023

Le budget primitif 2023 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à un montant de 3 595 855,31 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 948 481,53 €.

Au total, le budget de la Commune s'élève à 5 544 336,84 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses et les recettes par programme, en 2023, sont les suivantes :

N° du programme	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Travaux bâtiments communaux	384 928,86	
131	Matériel mairie	13 624,80	
133	Acquisition matériel	37 455,76	
134	Matériel et travaux	40 000,00	
137	Eclairage public	54 279,30	
209	Aménagement espaces verts	2 000,00	
215	Matériel espaces verts	10 000,00	
220	Carrefour du Lin	5 860,00	
225	Réfection voiries	242 916,04	
230	Police municipale	594,00	
235	Réhabilitation église	15 517,45	
240	PLU	132,00	
241	Réorganisation cimetières	500,00	
245	Matériel restaurant scolaire	13 496,11	
250	Matériel fêtes et cérémonies	2 000,00	
252	Signalétique	8 000,00	
254	Jardin partagé		
255	Centre de Loisirs	2 500,00	
259	Requalification du centre bourg	720,00	
262	Cavités Souterraines		
264	Défense incendie	5 000,00	
265	Extension électrique	14 000,00	
267	Eclairage public transition énergétique	3 027,40	
270	City Stade – Espace du Mont Criquet	74 015,00	
271	Collection et restauration des œuvres artistiques		
Total programmes d'investissement		930 566,72	
Restes à réaliser		808 106,81	278 935,58
Dotations, fonds divers et réserves			
Immobilisations		13 329,00	
Opérations d'ordre			3 155,00
Opérations patrimoniales		3 479,00	3 479,00
Solde d'exécution reporté			247 896,16
Capital des emprunts		193 000,00	

Total des recettes emprunt			519 122,72
Recettes propres – FCTVA - TA			80 111,76
Excédents fonct. Capitalisés 1068			281 275,07
Virement section fonctionnement			500 000,00
Amortissement			
Subventions d'investissement			34 506,24
TOTAUX		1 948 481,53	1 948 481,53

Les recettes et les dépenses de fonctionnement se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2023
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00
011	Charges à caractère général	996 340,31
012	Charges de Personnel	1 724 640,00
014	Atténuations de produits	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	319 220,00
66	Charges financières	46 000,00
67	Charges spécifiques	5 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
042	Opérations d'ordre	3 155,00
Total des dépenses de fonctionnement		3 595 855,31

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2023
002	Excédent d'exploitation reporté	622 718,31
013	Atténuations de charges	65 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70	Produits des services domaniaux	231 150,00
73	Impôts et Taxes	254 868,00
	Fiscalité locale (sauf le 731)	1 282 091,00
74	Dotations subventions participations	966 408,00
75	Autres produits de gestion courante	170 115,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
78	Reprise sur provisions	2 500,00
Total des recettes de fonctionnement		3 595 855,31

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON présente les grands projets de l'année et ce qui n'a pas été pris en compte. Il renvoie aussi au compte-rendu de la Commission finances, où les éléments sont plus détaillés.

M. LOSSON rappelle les difficultés liées à la non-conformité de la station d'épuration. Il pourrait être demandé 500 000 € à la Commune, 210 000 € ont déjà été provisionnés en 2023. Pour le projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite, un premier chiffrage avait été évalué à 2,5 millions d'euros en 2019. La dernière étude en 2023 porte désormais le projet à 5 millions d'euros, au-dessus des capacités financières de la ville. De nouvelles études pour une version moins ambitieuse a été demandée, mais aucun chantier ne débutera cette année.

Les travaux de l'église connaîtront une pause en 2023, alors que la première tranche de la rénovation du clocher va s'achever.

L'école de musique entraînera un surcoût de 35 000 € supplémentaires en charges de personnel.

Certaines menaces restent aussi en suspens. La Ville attend toujours un retour de la Direction des Finances Publiques pour régulariser le compte de gestion et le compte administratif, et celui-ci pourrait tomber à tout moment (non dépréciation des terrains du Champ de Courses donnés à la Communauté de Communes sous un mandat de M. TARTARIN et dont la valeur s'estimait à 85 441,36 €). Des procédures d'un ancien agent de la Commune et d'un agent sont en cours, qui pourraient entraîner des actions en justice. S'ils obtenaient gain de cause, cela aurait des conséquences indemnitaires contre la Commune. Même chose pour les lotissements de l'Orée du Bois et pour SEMINOR. Si les permis de construire sont annulés par le Tribunal administratif, les acquéreurs des terrains pourraient se retourner contre la ville en indemnisation, comme c'est actuellement le cas à Neufchâtel-en-Bray.

Mme CUADRADO questionne sur le montant des emprunts prévus pour l'année 2023.

M. LOSSON donne la somme, 519 122,72 €

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** contre, adoptent la présente délibération.

17) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CENTRE DE TRI 2023

Le budget primitif annexe Centre de tri 2023 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **227 660,05 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **71 712,38 €**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	BP 2023
605	Achat de matériel, équipements et travaux	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00
61558	Autres biens immobiliers	1 500,00
6161	Multirisque	700,00
63512	Taxes foncières	9 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00
65822	Reversement excédent budgets annexes	156 960,05
65888	Autres	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
Total		227 660,05

Recettes de fonctionnement :

Articles	Libellé	BP 2023
002	Excédent d'exploitation reporté	156 960,05
752	Revenus des immeubles	33 000,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	7 700,00
7817	Reprise sur provisions pour dépr. Actifs circulants	30 000,00
Total		227 660,05

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	BP 2023
1641	Emprunts en euros	15 300,00
2031	Frais d'études	10 000,00
21351	Bâtiments publics	30 000,00
2313	Constructions	16 412,38
Total		71 712,38

Recettes d'investissement :

Articles	Libellé	BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	71 712,38
Total		71 712,38

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU restera attentif à la réelle perception des loyers, surtout si les retards dépassent un trimestre. Les affaires de l'entreprise fonctionnent, il a pu ce jour constater la tenue d'un spectacle.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

18) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2023

Le budget primitif annexe Lotissement 2023 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **568 328,68 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **444 075,91 €**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	BP 2023
605	Achat de matériel, équipements et travaux	31 500,00
6188	Domage-construction / Autres frais divers	4 000,77
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	88 747,00
65888	Autres	5,00
023	Virement à la section d'investissement	137 787,91
71355	Variat° stocks terrains aménagés	306 288,00
Total		568 328,68 €

Recettes de fonctionnement :

Articles	Libellé	BP 2023
7015	Ventes de terrains aménagés	100 000,00
75738	Autres	6 398,00
75888	Autres	5,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	237 788,00
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	224 137,68
Total		568 328,68

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	BP 2023
3555	Terrains aménagés	237 788,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	206 287,91
Total		444 075,91

Recettes d'investissement :

Articles	Libellé	BP 2023
021	Virement de la section d'exploitation	137 787,91
3555	Terrains aménagés	306 288,00
Total		444 075,91

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme RAIMBOURG-GAROT souhaite savoir ce qui est prévu dans l'article 605 « *Achat de matériel, équipements et travaux* ».

M. LOSSON esquisse que les 6 premiers permis de construire (délivrés avant l'arrêté de la Préfecture) n'étaient pas totalement conformes au PLU. Le PLU prévoit que les habitations doivent renvoyer les eaux pluviales dans la mare pédagogique du SIVOSSE et cette absence dans les différentes demandes de permis de construire n'a pas été décelée ni par la Ville, ni par Communauté de communes via son service instructeur ni par la Préfecture. Cela pourrait être la cause de l'inondation régulière des vides-sanitaires. Pour remettre le tout en ordre, des travaux seront probablement à prévoir, à la charge de la Commune. Ce raccordement sera exigé sur les prochains terrains.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Les membres du Conseil Municipal, par **16** voix pour et **3** abstentions, adoptent la présente délibération.

19) REQUALIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 270 - ESPACE DU MONT CRIQUET – BUDGET VILLE 2023

Suite à la réalisation du *city stade* sur la place du Mont-Criquet, la municipalité souhaite attribuer à cet espace, à proximité immédiate du centre-ville, une dimension ludique pour toutes les familles et les jeunes doudevillais. Ainsi, en conformité avec la vision à long terme proposée par l'étude de l'EPFN, la ville souhaite engager cette année des travaux pour la réalisation d'une aire de jeux. Afin de consacrer une action de long terme pour les futurs aménagements successifs de l'actuel parking, Monsieur le Maire propose la modification du nom du programme 270 – CITY STADE, pour une dénomination plus large – ESPACE DU MONT CRIQUET.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **autorisent / n'autorisent pas** le changement de dénomination du programme 270 pour devenir – ESPACE DU MONT CRIQUET.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO demande si ce programme vise à inclure tout le parking.

M. LOSSON le confirme, il espère que l'espace global pourra être à terme réaménagé.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorisent le changement de dénomination du programme 270 pour devenir – ESPACE DU MONT CRIQUET.

20) REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ENTRE LES COMMUNES

Il s'agit de valider les montants des contributions des communes, pour l'année scolaire 2021/2022.

Présentation des coûts par élève :

Ecole maternelle Mensire : Coût total à la charge de la commune : 168 329,96 € pour un total de 106 élèves inscrits soit une dépense de 1 588,02 € par élève inscrit.

Ecole élémentaire Breton : Coût total à la charge de la commune : 161 804,92 € pour un total de 197 élèves inscrits soit une dépense de 821,34 € par élève inscrit.

Potentiel fiscal 2022		2021-2022	Breton	821,34 €							
			Mensire	1 588,02 €							
Commune de résidence		PF commune de résidence	PF moyen de la strate	Coefficient de pondération	Contribution pondérée maternelle	Effectif maternelle	Coût effectif maternelle	Contribution pondérée élémentaire	Effectif élémentaire	Coût effectif élémentaire	Coût effectif total
Amfreville-les-Champs		395,256983	598,01	0,8305	1 318,81 €	2	2 637,63 €	682,11 €	2	1 364,22 €	4 001,84 €
Anvéville		300,192547	598,01	0,7510	1 192,59 €	4	4 770,36 €	616,82 €	10	6 168,24 €	10 938,60 €
Bénesville		418,894472	598,01	0,8502	1 350,20 €	2	2 700,39 €	698,34 €	7	4 888,38 €	7 588,78 €
Berville (SIVOSS Etalleville)	Berville Etalleville	295,3889945	637,27	0,7318	1 162,05 €	0	- €	601,03 €	1	601,03 €	601,03 €
Carville-Pot-de-Fer		471,899083	598,01	0,8946	1 420,57 €	2	2 841,15 €	734,74 €	2	1 469,48 €	4 310,63 €
Fultot		397,55642	598,01	0,8324	1 321,87 €	6	7 931,19 €	683,69 €	14	9 571,62 €	17 502,81 €
Gonzeville		509,222222	598,01	0,9258	1 470,13 €	2	2 940,26 €	760,37 €	2	1 520,74 €	4 461,00 €
Grémonville		830,67184	598,01	1,0000	1 588,02 €	0	- €	821,34 €	2	1 642,69 €	1 642,69 €
Harcenville		476,897248	676,53	0,8525	1 353,72 €	10	13 537,20 €	700,16 €	24	16 803,89 €	30 341,09 €
Hautot l'Auvray		402,583569	598,01	0,8366	1 328,54 €	3	3 985,62 €	687,14 €	5	3 435,70 €	7 421,32 €
Motteville		464,471867	676,53	0,8433	1 339,14 €	0	- €	692,62 €	1	692,62 €	692,62 €
Oherville		441,472222	598,01	0,8691	1 380,18 €	0	- €	713,85 €	1	713,85 €	713,85 €
Prétot-Vicquemare		299,422764	598,01	0,7503	1 191,57 €	2	2 383,14 €	616,30 €	0	- €	2 383,14 €
Robertot		273,847737	598,01	0,7290	1 157,61 €	0	- €	598,73 €	2	1 197,46 €	1 197,46 €
Routes		285,895105	598,01	0,7390	1 173,61 €	11	12 909,68 €	607,01 €	14	8 498,08 €	21 407,76 €
Val de Saône		604,726446	738,01	0,9097	1 444,62 €	0	- €	747,18 €	1	747,18 €	747,18 €
Yvecrique		296,781874	676,53	0,7193	1 142,33 €	0	- €	590,83 €	2	1 181,65 €	1 181,65 €
						44	56 636,62 €		90	59 315,17 €	115 951,79 €

Les Communes suivantes devront s'acquitter d'une contribution au titre de l'année scolaire 2021/2022 selon le détail présenté ci-dessous, **avec application du potentiel fiscal de la commune de résidence**. Une convention peut être passée avec chaque Commune pour organiser cette répartition. A défaut, cette dernière devra adopter une délibération concordante validant le coût demandé. Toutes les Communes ont été contactées concernant les montants.

Sans pondération, la somme demandée aux autres Communes aurait été de 143 793,84 €. Cela constitue un « manque à gagner » de 27 842,05 €.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme ANDRE C. fait savoir que les classes ULIS constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation. Ce dispositif, qui vise expressément l'intérêt de l'enfant, n'est pas contraint par la carte scolaire, l'Académie fait inscrire l'enfant dans l'établissement qui lui serait le plus bénéfique. C'est ce qui explique en partie pourquoi des Communes ne dépendant pas de la carte scolaire de Doudeville y sont mentionnées.

De plus, la continuité pédagogique (rester dans le même établissement même en cas de déménagement en dehors de la carte scolaire) et la scolarisation d'une fratrie (interdiction de s'opposer à l'inscription d'un enfant quand un membre de sa fratrie est déjà présent dans l'établissement) peuvent accentuer ce phénomène. Dans ces deux derniers cas, la récupération des fonds est plus difficile.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

21) INFORMATIONS DIVERSES

Mme ANDRE C. annonce que les parents d'élèves vont organiser une collecte de papiers (papiers, magazine, journaux etc.) du 22 au 28 mai 2023. Ils pourront ainsi récolter de l'argent selon la quantité de papiers récupérés et invite chacun à y participer.

Mme ANDRE S. rappelle la distribution des œufs de Pâques le dimanche 09 avril 2023 de 10H30 à 12H30, en lien avec les écoles. Le même jour se tiendra des animations au Carrefour du Lin.

M. ORANGE annonce que la campagne de rebouchage des nids de poule a démarré depuis 15 jours et se termine. Si d'autres nids de poule sont constatés dans la ville, M. ORANGE remercie les élus de le faire remonter pour intervention des services techniques. Il mentionne également la remise en état des briques du parvis Place Général de Gaulle.

M. MOGIS remercie enfin pour M. BELLIERE pour la distribution des Guides pratiques à tous les doudevillais.

22) QUESTIONS DIVERSES

Mme DUMONTIER interroge sur une éventuelle future condamnation de l'accès à la colline entre la Route de Seltot et la Rue du Vert Galant ou tout autre action visant à limiter les troubles. Du fait de son utilisation, le plus souvent par des enfants qui s'y retrouvent pour jouer, elle rapporte, pour les habitants de la rue, depuis plusieurs années diverses nuisances et pollutions (visuelles, olfactive, sonores et environnementales). Mme DUMONTIER mentionne également le caractère accidentogène de la situation, avec à proximité une route fréquentée, les enfants ne respectant ni le voisinage ni les lieux.



M. DURECU répond qu'il a pleinement conscience de la difficulté, un administré ayant déjà fait remonter les mêmes problèmes. Il rappelle qu'en France prime des principes de libertés, notamment d'aller et venir, et qu'il faut concilier les droits de chacun. Ainsi, si des troubles anormaux et contraires à la loi sont constatés, M. DURECU ne peut qu'encourager les habitants « victimes » à prendre contact avec la Police municipale et la Gendarmerie nationale, afin de faire cesser et punir les actes délictuels. De plus, même sans surveillance, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et il n'est pas de la compétence du Maire de les interdire par principe de sortir. Toutefois, à titre préventif, le policier municipal y mènera des actions de prévention à l'occasion de ses patrouilles, afin de rappeler à chacun les règles du vivre-ensemble.

Quant à la condamnation de l'espace, M. DURECU s'y montre plus que réservé car les lieux s'y prêtent difficilement. De même, cela priverait tous les habitants d'un accès à la végétation, déjà limité en centre-ville.

M. DURECU espère que le *city stade* pourra accueillir ces jeunes et les occuper.

Mme DUMONTIER indique que les jeunes ne vont pas au *city stade* car ils y sont rejetés par les plus grands. S'y regroupent des personnes de tout âge, des enfants de très jeune âge sans surveillance, certains y font du vélo et crient, des plus grands viennent faire de la moto quand d'autres profitent de l'endroit pour des consommations illicites.

M. DURECU se déclare surpris par la présence de motos. Il souhaite agir mais les moyens sont limités. Il ouvre aussi à l'assemblée la possibilité de proposer des solutions originales.

M. TORIEN, policier municipal, indique avoir déjà été sollicité à plusieurs reprises mais les groupes se dispersent avant son arrivée. Il invite les élus à le contacter immédiatement pour qu'il se rende sur place et puisse faire de la prévention (ex : auprès des parents pour les jeunes enfants etc.). Clôturer l'espace ou couper les arbres ne lui semble pas être la meilleure solution.

L'objectif est aussi de trouver un équilibre avec ceux qui utilisent le *city stade*, mais concilier les intérêts et volonté de chacun n'est pas chose aisée.

Mme DUMONTIER remercie le policier municipal mais indique malheureusement que le plus souvent, les attroupements surviennent en dehors de ses temps de travail et la Gendarmerie ne se déplace pas toujours quand ils sont appelés.

Mme DUMONTIER propose notamment une taille des arbres pour diminuer les cachettes, et rapporte les faits dont elle a été témoin au fil des années : jet des caddies, de chaises ou cailloux sur la route, allumage de feux, incendie d'un ordinateur etc.

M. ORANGE déclare prendre note de cette proposition et se rendra sur site pour étudier la faisabilité.

M. DURECU prend note de la difficulté et invite les habitants à appeler les forces de l'ordre quand les difficultés interviennent, c'est malheureusement souvent le jeu du chat et de la souris.

Mme CUADRADO adresse aussi auprès de Monsieur le Maire 2 questions et une remarque, ci-dessous retranscrites :

1° devant les incivilités récurrentes, vous aviez parlé de mettre en place une vidéosurveillance, sauf erreur de notre part aucune caméra n'a été budgétée, quel est la solution alternative que vous proposez de mettre en place pour arriver au bout de ce fléau ?

Le 23 février 2023, une réunion a été organisée avec un Major de la Gendarmerie nationale, spécialisé dans la vidéoprotection, dans les locaux de la Mairie. Il a informé la Commune qu'avec un système de vidéosurveillance, la délinquance diminuerait en moyenne entre 20 et 40%.

Les élus ont sollicité la Commune d'Yvetot pour visiter le centre de supervision urbain (CSU). La visite s'est déroulée le 27 février 2023.

Dans un premier temps la Gendarmerie nationale présentera pour juin un dossier avec les différentes caméras et leur emplacement, qui a été demandé par la Commune. A l'issue, il faudra faire des demandes de subvention car les financements peuvent être sollicités dès la phase d'étude.

Dans un deuxième temps une demande de faisabilité à une entreprise spécialisée sera à faire, au mieux en 2024.

Dans un troisième temps s'en suivra une demande d'arrêté préfectoral.

Enfin, quatrième temps, une Commission départementale statuera sur le projet de la ville.

C'est un processus assez long, qui se traduira plutôt dans le budget 2024.

Pour remédier aux incivilités, le policier municipal continuera ses patrouilles, mais il ne peut malheureusement pas se dédoubler.

Néanmoins, nous tenons à préciser que les caméras n'ont pas pour vocation que de surveiller incivilités. Les caméras sont de surveillance et ne sont pas dédiées au contrôle social.

M. DURECU rappelle aussi qu'un état des lieux a été fait en 2017, resté sans suite. Si celui-ci n'est pas inutile, il montre la difficulté du processus et la nécessité de faire des choix. S'il entend les réserves de certains quant aux attentes aux droits à la personne, le retour de la Gendarmerie lui semble pertinent. Si cela ne résoudra pas toutes les difficultés (dégradations, incivilités), les caméras pourront être déployées à des endroits sensibles où elles pourraient être utiles, pour des enjeux de sécurité, comme au croisement de la RD20 (rue Pierre Lamotte et rue du Colonel Person) et de la RD 149 (rue Cacheleu et rue Auguste Cave).

Mme CUADRADO demande ce que compte faire la Commune en attendant contre les incivilités, par exemple contre les déjections canines.

M. LOSSON rétorque que les caméras ne seront pas installées pour surveiller les crottes de chien.

Mme CUADRADO ne cible pas uniquement ce cas-là, mais envisage par exemple l'édiction de contraventions.

M. LOSSON indique que c'est déjà ce qu'il se fait, mais le plus difficile est de constater le flagrant délit, il n'est pas possible de réprimander par de simples présomptions.

2° Les travaux de l'église prennent du retard pour des raisons administratives a-t-on pu lire dans la presse, risque-t-on d'avoir à payer des indemnités de retard ?

Les travaux de l'église rencontrent effectivement des difficultés administratives avec le Trésor public. La validation des RAR, en principe prévue pour fin janvier / début février, n'a été, qu'après plusieurs relances par les services communaux, effectuée que fin février. De même, les mandats de paiement ont pris parfois

plusieurs semaines pour être traités, bien au-delà de ce que prévoit l'article 12 du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique : *« Lorsque l'ordonnateur et le comptable public ne relèvent pas de la même personne morale, le comptable public dispose, afin d'exercer les missions réglementaires qui lui incombent, d'un délai de dix jours »*. A cela s'ajoute une complexification administrative depuis la fermeture de la Trésorerie d'Yerville, avec la demande de pièces supplémentaires qui n'étaient pas avant nécessaires pour les mandatements précédents. La situation a été telle que Monsieur le Maire a directement dû solliciter Mme HENRY, Responsable du Service de Gestion Comptable d'Yvetot pour l'alerter des délais anormaux de traitement. Depuis, au moins sur le marché de l'église, le Trésor public est plus réactif, des pièces complémentaires ont été demandées et obtenues, et il espère que la situation sera prochainement réglée.

Au titre de l'article R2192-10 du Code de la commande publique, *« le délai de paiement prévu à l'article L. 2192-10 est fixé à trente jours pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en tant qu'entité adjudicatrice »*. Les entreprises peuvent donc légalement demander des pénalités pour retard de paiement. Pour d'autres demandes d'indemnisation, le fondement est moins certain (pour la location prolongée de l'échafaudage).

De l'autre côté, certains lots ont aussi, en dehors des difficultés de paiement, connus des retards pouvant être pénalisés selon les clauses du marché public. Mme PETIT, architecte et maître d'œuvre pour la Commune de Doudeville, argumente sur ce point pour éviter à la Commune des pénalités, sous réserve que les paiements soient rapidement régularisés.

3° Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons envoyé quelques questions avec à l'appui des photos pour vous aider à localiser les problèmes, vous nous aviez alors fait une leçon de morale sur le droit à l'image ! Je trouve très amusant de retrouver ces mêmes photos sur le site internet de la ville !!!...

Ne s'agissant pas réellement d'une question, il n'y a pas de réponse à apporter.

- L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est levé à 21H40 -